

# Le Contrat des Possibles

Engagements « Quartiers 2030 »

---

Le Contrat de ville 2024-2030  
du territoire métropolitain Aix-Marseille-Provence

Cahier 1



## **Avec les partenaires signataires du Contrat de ville**

---

Les communes d'Aix-en-Provence, Aubagne, Berre-l'Etang, Istres, Gardanne, La Ciotat, Marignane, Marseille, Martigues, Miramas, Pertuis, Port de Bouc, Port-Saint-Louis du Rhône, Salon de Provence, Septèmes-les-Vallons, Vitrolles.

Le Département des Bouches-du-Rhône.

La Préfecture de de Police, la Caisse d'Allocations Familiales, France Travail, l'Agence Régionale de Santé, l'Académie d'Aix-Marseille, Bpi France, la Caisse des Dépôts.

Les bailleurs sociaux :

13 Habitat, 3F Sud, 1001 Vies Habitat Logis Méditerranée, Adoma, CDC Habitat, Erilia, Famille et Provence, Grand Delta Habitat, Habitat Marseille Provence, ICF Habitat, Logirem, Marseille Habitat, Ouest Provence Habitat, Pays d'Aix Habitat, SACOGIVA, SEMISAP, SEMIVIM, Unicil, Vilogia.

La concrétisation de ce travail n'aurait pas été possible sans l'implication et la mobilisation de nombreux partenaires.

Des remerciements à l'ensemble des acteurs et habitants ayant contribué à l'élaboration de ce document.

Un grand merci également aux agences d'urbanisme (Agam et Aupa), à Cité Ressources, aux cabinets Compas, AZ Conseil et Algoe pour l'accompagnement de cette démarche.

# Le Mot

## de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence



**Martine Vassal**

### Vers une Métropole plus solidaire

À une époque marquée par une multitude de crises, la Métropole Aix-Marseille-Provence se trouve à un carrefour décisif où notre engagement en faveur de la solidarité est plus crucial que jamais.

Face aux différents défis socio-économiques, environnementaux auxquels notre territoire est confronté, les habitants les plus fragiles se retrouvent en première ligne, subissant les conséquences d'un monde en pleine mutation.

Ces défis exigent une réponse collective forte, guidée par une action volontariste et inclusive en direction des quartiers politiques de la ville.

La Métropole s'implique fortement en matière d'insertion, d'emploi et œuvre à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers que ce soit à travers ses politiques dites de « droit commun » ou à travers le pilotage de politiques plus spécifiques comme les Contrats de ville et les Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain.

Ce nouveau Contrat de ville métropolitain a pour ambition d'agir ensemble pour permettre à chacun de grandir et s'épanouir dans son quartier, habiter dignement son logement mais aussi de travailler et entreprendre pleinement.

Il incarne notre volonté de simplifier et faciliter les démarches administratives et de réinventer nos modalités d'intervention en plaçant au cœur de notre action les habitants.

**Faire de la Métropole une Métropole inclusive tel est l'objectif que nous nous sommes fixé.**



## Le Mot

**du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône**



Christophe Mirmand

Le Plan « Quartiers 2030 », porté par le Président de la République et par la Secrétaire d'État chargée de la Ville et de la Citoyenneté, a pour objectif de construire avec les acteurs concernés, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et l'émancipation de nos concitoyens et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

La participation citoyenne est au cœur de cette nouvelle contractualisation qui s'inscrit dans une démarche résolument partenariale, et se veut un document flexible, pragmatique et tourné vers le traitement opérationnel des problématiques des quartiers prioritaires et la recherche de solutions de qualité attendues par nos concitoyens. L'objectif que nous portons, à travers des actions concrètes ciblées sur les besoins de ces habitants, est de leur permettre de s'émanciper, dans un cadre de vie plus sûr, adapté aux transitions climatiques, énergétiques et démographiques de demain.

S'agissant des moyens affectés aux quartiers prioritaires de la ville, la mobilisation du droit commun aura vocation à être particulièrement importante, selon une logique d'équité territoriale et de concentration des moyens publics sur les territoires les plus en difficulté.

En sus du droit commun, la politique de la ville mobilisera des crédits d'intervention, regroupés notamment sur le programme 147 et les crédits de l'ANRU ou encore de l'ANAH. Ils sont destinés à compléter les actions menées par les politiques sectorielles de droit commun et à jouer un effet de levier sur ces dernières.

La signature, aujourd'hui, de ce contrat traduit la volonté de l'État de toujours agir pour une meilleure cohésion sociale dans les territoires en simplifiant et accélérant l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables afin d'améliorer concrètement le quotidien des habitants de ces quartiers.

Aujourd'hui, et plus que jamais, l'enjeu est d'unir nos efforts, et je souhaite réaffirmer que l'État prendra toute sa part dans l'accomplissement des obligations qui lui sont assignées et, au-delà entend jouer un rôle de fédérateur et une force d'entraînement dans la réalisation effective de ce contrat socle qui constitue notre feuille de route collective d'ici à 2030.

## Le Mot

### du Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à l'Emploi, à la Cohésion sociale et territoriale, à l'Insertion et aux Relations avec le GPMM



Martial Alvarez

#### Un projet ancré dans la proximité

Ce nouveau Contrat de ville métropolitain est la concrétisation d'une démarche collective dédiée aux politiques de cohésion sociale pour améliorer la qualité de vie des habitants de nos quartiers prioritaires, en posant les fondamentaux de notre collaboration et de nos ambitions.

Cette dynamique doit permettre une meilleure mobilisation de l'ensemble des habitants autour d'un projet commun visant à impulser un changement positif et durable pour nos territoires.

Cette action publique, déclinée à l'échelle de chaque commune, est primordiale pour la prise en considération des réalités locales et pour l'expression de la démocratie participative.

Au cœur de la démarche de gouvernance, nous avons souhaité également donner une place importante aux Maires, par la mise en place d'un Club des élus de la politique de la ville métropolitain.

Cet espace collaboratif dédié à la réflexion stratégique et politique permettra de partager des informations pertinentes provenant des territoires, enrichissant ainsi notre prise de décision et notre action politique.

Ce nouveau Contrat de ville illustre notre engagement envers une gouvernance métropolitaine et communale plus proche des réalités de terrain, tenant compte de la dynamique partenariale engagée, notamment avec l'État.

Une Métropole dite « inclusive » qui trouvera son cadre d'intervention et de mise en œuvre en relevant certains défis comme habiter dignement son quartier, travailler et entreprendre, coopérer et s'émanciper.



# Préambule

# Un processus participatif pour co-construire le premier Contrat de ville à l'échelle métropolitaine

Pour produire le Contrat de ville métropolitain et en partager ses enjeux et ses priorités, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etat ont engagé un grand processus de co-construction et de concertation.

Le travail mené depuis mai 2023 a permis une très large mobilisation des partenaires institutionnels, associatifs et citoyens. Plus d'une trentaine de rencontres a eu lieu, réunissant près de 1 500 participants issus des 16 communes concernées.

Plusieurs séquences se sont succédées entre les mois de mai 2023 et mars 2024. Ces rencontres politiques et techniques ont permis d'établir un diagnostic partagé parmi les acteurs de la politique de la ville et les responsables de la mise en œuvre des grandes politiques publiques sectorielles de droit commun. Ces

temps de co-construction, menés pour la première fois à l'échelle métropolitaine et dans la transversalité, ont été de précieux espaces d'interconnaissance et d'expression d'attentes et de besoins collectifs.

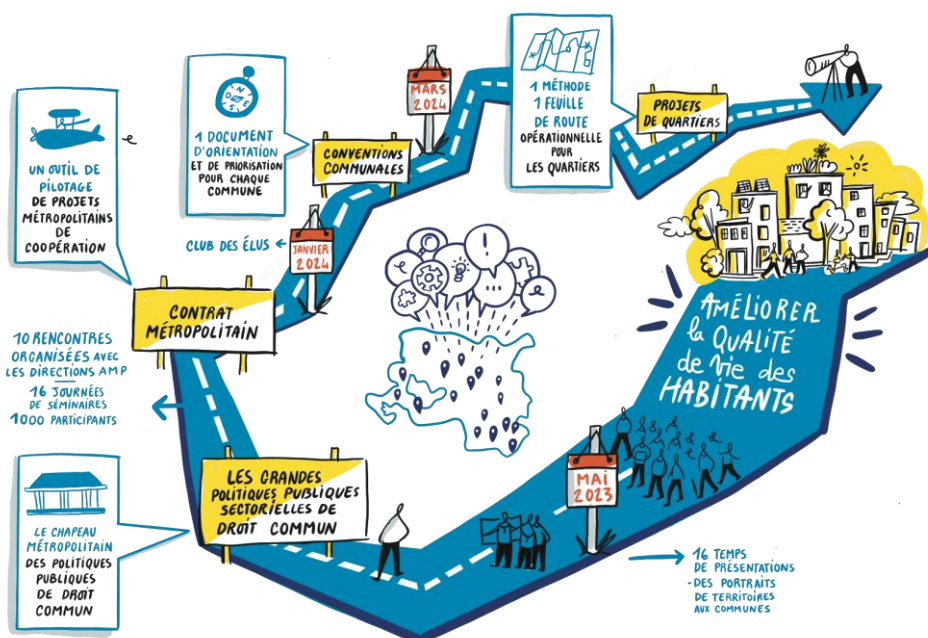
Cela a également permis de progressivement dessiner le cadre des orientations de ce tout premier Contrat de ville métropolitain, de définir des priorités partagées, d'identifier les principales modalités de mise en œuvre et de convenir d'une démarche globale de coopération à engager.

Tous les acteurs de ces territoires ont aussi exprimé le souhait de renouveler les modes de faire :

- ✓ Développer la transversalité pour faire échanger et coopérer des professionnels œuvrant dans différentes politiques publiques
- ✓ S'inspirer entre territoires de la Métropole

Toutes ces aspirations et ces besoins exprimés appellent des engagements, des moyens, des outils. Cela passe par une stratégie territoriale et une coordination de l'action publique à l'échelle des 16 communes concernées que le Contrat de ville métropolitain se propose d'apporter.

Tous les acteurs ont été essentiels à ce processus de co-construction. La Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etat remercient vivement l'ensemble des participants pour leur mobilisation et leur contribution.

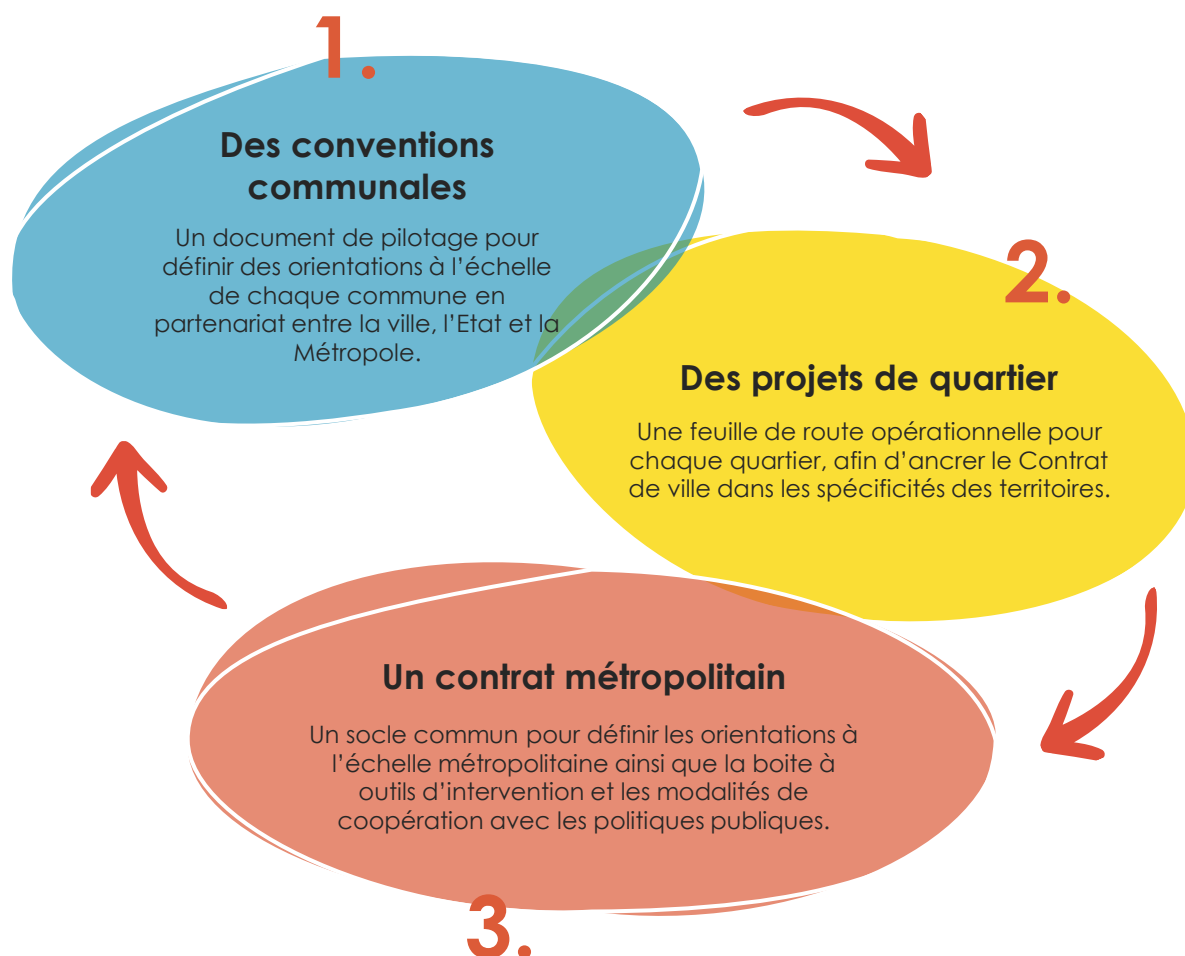




# Un Contrat de ville bâti autour de 3 échelles territoriales

Un des parti pris méthodologique du Contrat de ville métropolitain repose sur sa construction autour de trois échelles territoriales et niveaux de réflexion et d'action :

- **Un socle métropolitain** qui présente une vision collective et partagée. Il identifie les grandes priorités qui font sens pour l'ensemble des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire métropolitain. Il garantit la cohérence globale de la mobilisation des politiques publiques de droit commun à travers la formalisation de projets à l'échelle métropolitaine et la mise à disposition d'une boîte à outils pour soutenir le développement territorial.
- **Des conventions communales** qui permettent aux Maires, à l'Etat et à la Métropole de disposer d'un outil de pilotage et d'énoncer leurs priorités selon les spécificités des territoires communaux.
- **Des projets de quartier** qui constituent des feuilles de route opérationnelles pour les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain. Elaborés avec la participation des habitants, ils définissent les priorités d'action, afin de mobiliser au mieux la boîte à outils et les projets de coopération avec les politiques publiques sectorielles.



# Un Contrat de ville organisé en 3 cahiers

Le Contrat des Possibles, Engagements « Quartiers 2030 » est par essence transversal et multidimensionnel.

Pour agir positivement sur la qualité de vie des habitantes et habitants des QPV, le Contrat :

- articule les échelles quartier, ville et métropole,
- s'appuie sur une animation partenariale et territoriale au quotidien,
- mobilise les différentes politiques publiques autour de projets concrets,
- repose sur une gouvernance plurielle, collaborative et ouverte à la participation citoyenne,
- anime une démarche d'évaluation régulière.

Compte-tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du Contrat de ville afin de mieux répondre aux besoins des quartiers prioritaires et d'intégrer les enjeux émergents d'ici à 2030.

La mobilisation, le développement et l'évaluation des différents outils d'intervention se fera ainsi tout au long de la vie du Contrat afin d'offrir un cadre évolutif et souple aux signataires.

**Afin de formaliser cela, le Contrat est organisé en 3 cahiers distincts :**

**Le « Cahier 1 »** pose le contexte et le cadre d'intervention de la Politique de la ville sur le territoire métropolitain. Il instaure la méthode et les outils de la coopération et de l'animation territoriale.

**Le « Cahier 2 »** réunit sous un même chapeau l'ensemble des 16 conventions communales des communes concernées par la politique de la ville sur le territoire métropolitain. Il pose également le cadre d'élaboration des futurs projets de quartier.

**Le « Cahier 3 »** contient l'agenda de la coopération pour l'année en cours. Il formalise concrètement les projets de coopération d'une année sur l'autre et il est réactualisé annuellement au moment des instances de gouvernance métropolitaines.

**Ces trois cahiers constituent ensemble le Contrat des Possibles, Engagements « Quartiers 2030 ».**





# Cahier 1

Le Contrat de ville métropolitain

# Sommaire

## Préambule

### I. Introduction

I.1	Le Contrat de ville <b>en un coup d'œil</b>	p.14
I.2	Les 5 grands <b>principes fondateurs</b> du Contrat de ville	p.16
I.3	Les <b>enseignements de l'évaluation</b> des 6 Contrats de ville 2015-2023	p.17
I.4	Le <b>contexte</b> socio-démographique	p.18
I.5	La <b>géographie</b> prioritaire	p.21

### II. Les 10 grands défis

II.1	Le défi de la <b>transition écologique</b>	p.26
II.2	Le défi du <b>logement</b>	p.28
II.3	Le défi de la <b>tranquillité publique</b>	p.30
II.4	Le défi de la <b>lutte contre les précarités</b>	p.32
II.5	Le défi de la <b>proximité</b>	p.34
II.6	Le défi de l' <b>attractivité</b>	p.36
II.7	Le défi de la <b>jeunesse</b>	p.38
II.8	Le défi de la <b>lutte contre les discriminations</b>	p.40
II.9	Le défi de la <b>participation citoyenne</b>	p.42
II.10	Le défi de la <b>coopération euro-méditerranéenne</b>	p.44

### III. Les 5 orientations de cohésion sociale

III.1	<b>Grandir</b> et s'épanouir	p.48
III.2	<b>Habiter</b> son logement, son quartier, sa ville	p.52
III.3	<b>Travailler</b> et entreprendre	p.56
III.4	<b>Accéder à ses droits</b> et s'émanciper	p.60
III.5	Préserver sa <b>santé et sa qualité de vie</b>	p.65

### IV. Les outils au service de l'action dans les quartiers prioritaires

IV.1	Une <b>boîte à outils</b> pour renouveler les partenariats	p.72
IV.2	Un <b>agenda annuel</b>	p.73
IV.3	Des <b>projets de coopération</b> pour mobiliser le droit commun	p.74

### V. La gouvernance du Contrat de ville et son évaluation

V.1	Les <b>enjeux</b> de la gouvernance	p.78
V.2	Le <b>modèle</b> et le <b>calendrier</b> de la gouvernance	p.79
V.3	L' <b>évaluation</b>	p.86

## Annexes



# Introduction

Les 10 grands défis

Les 5 orientations de cohésion sociale

Les outils au service de l'action dans les quartiers prioritaires

La gouvernance du Contrat de ville et son évaluation

1.

2.

3.

4.

5.

# Le Contrat de ville en un coup d'œil

Un socle commun co-construit avec l'ensemble des partenaires :

## Des territoires d'intervention :

14 communes

66 Quartiers prioritaires

Et des territoires à enjeux sur 2 communes hors géographie prioritaire

## Pour partager une vision commune :

10 grands défis qui définissent la vision politique et stratégique dans laquelle s'inscrit le Contrat de ville métropolitain

## Pour guider les stratégies d'action :

5 orientations fondées sur le parcours de vie d'un habitant qui permettent d'identifier des leviers d'actions concrets

## Pour agir concrètement :

1 boîte à outils métropolitaine au service des territoires et d'une coopération renouvelée avec les politiques publiques et les acteurs locaux

## Pour animer la dynamique partenariale, évaluer et ajuster l'action en continu jusqu'en 2030 :

1 nouveau modèle de gouvernance collaboratif avec un Club des élus et des Assises métropolitaines des quartiers prioritaires

1 dispositif métropolitain d'implication de la société civile pleinement intégré au pilotage stratégique du contrat



LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES pour les porteurs de projets

De nouvelles COOPERATIONS ET PARTENARIATS



Différents modes de FINANCEMENTS



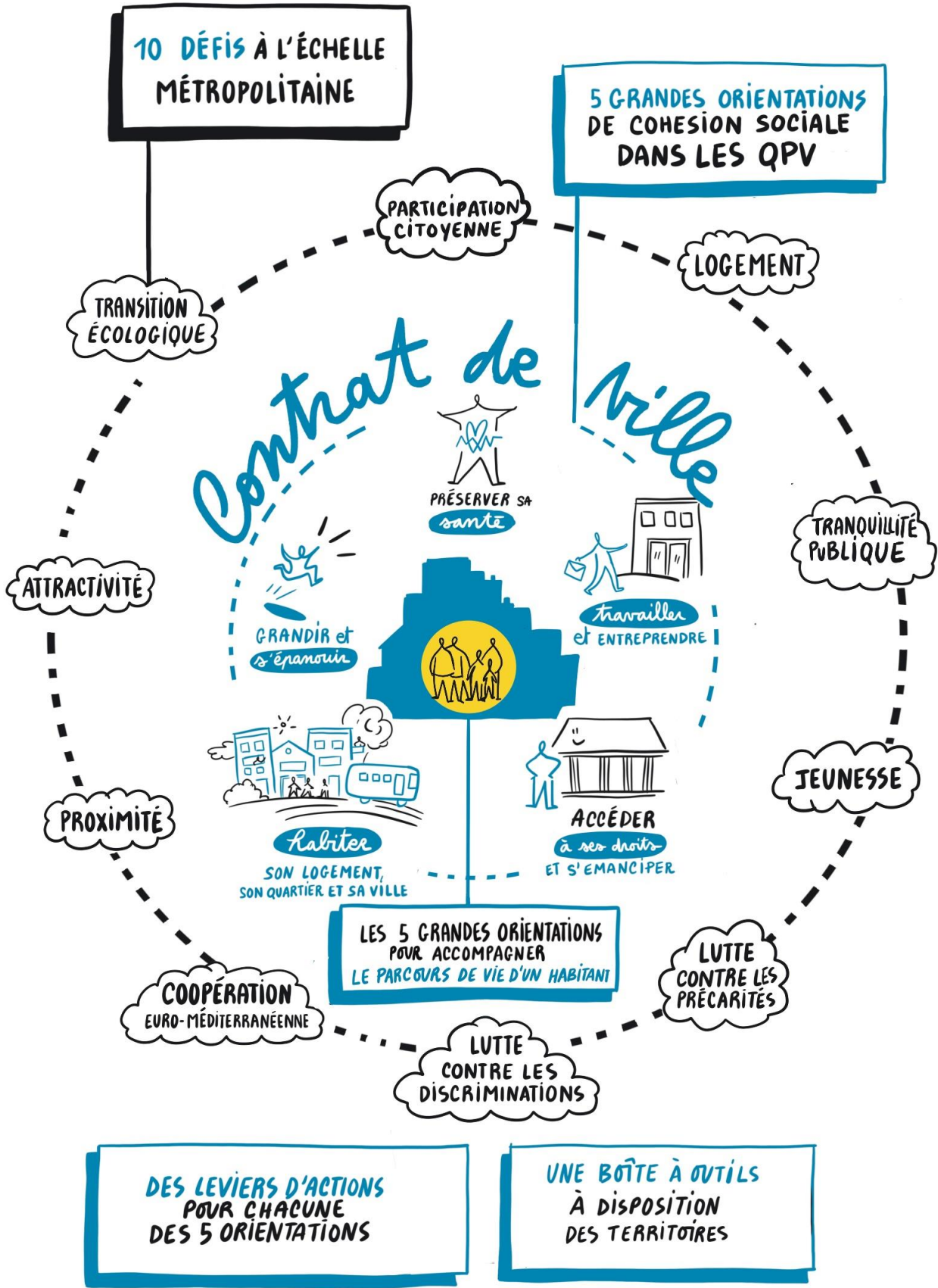
la PARTICIPATION de tous les habitants

UN SOUTIEN aux Bénévoles et aux professionnels



# LES 10 DÉFIS ET LES 5 ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

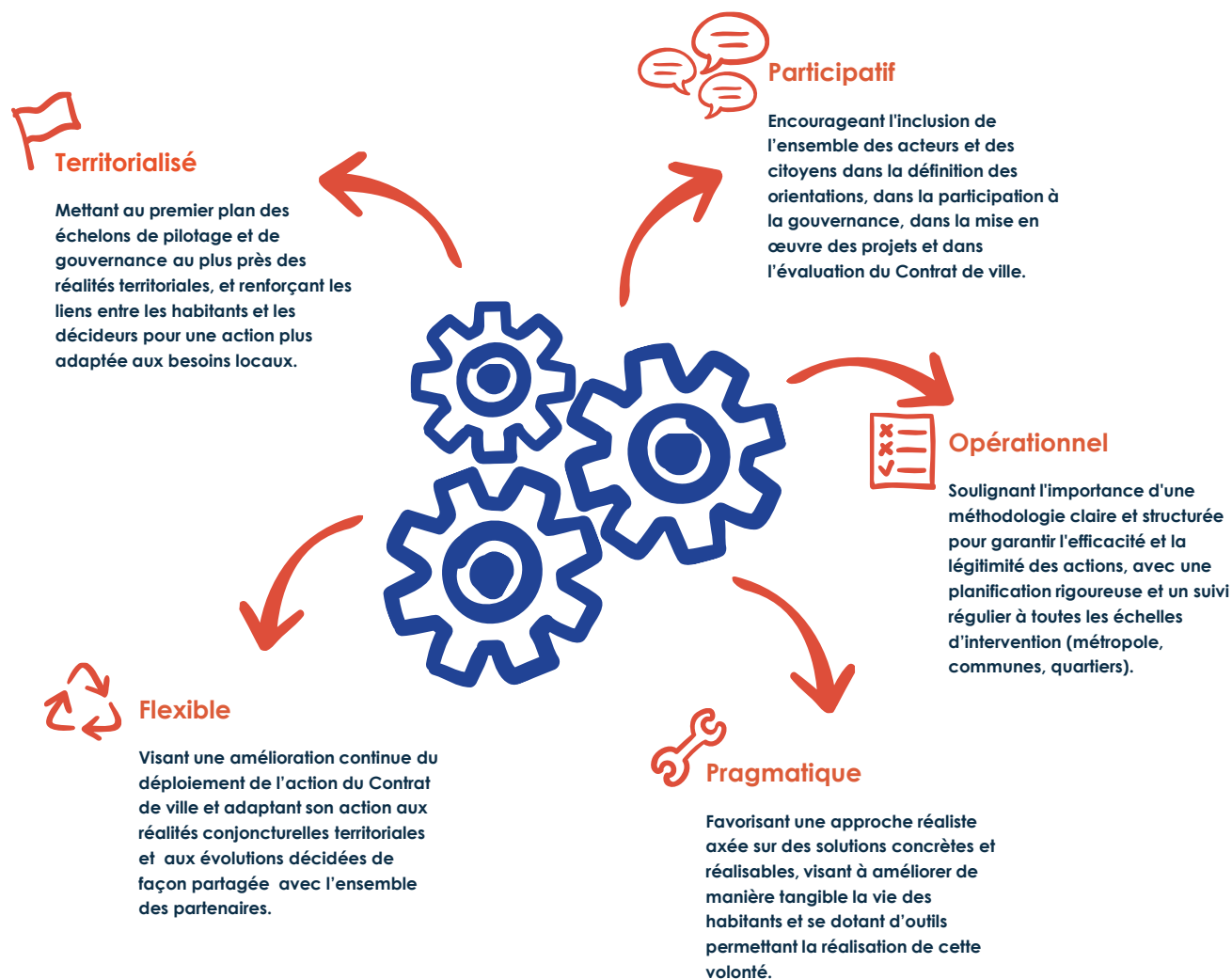
## DU CONTRAT DE VILLE



## Les 5 grands principes fondateurs du Contrat de ville

Le Contrat de ville métropolitain vise à poser un cadre permettant de redéfinir les modalités d'intervention de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et de droit commun pour un développement urbain, solidaire, inclusif et dynamique des quartiers prioritaires.

Pour parvenir à une animation territoriale renouvelée et innovante, ce contrat incarne une vision commune et un engagement de tous les partenaires à agir ensemble d'une façon cohérente et harmonisée au service des habitants des QPV en prenant en compte la diversité et la spécificité des territoires. Cette stratégie se décline autour de 5 grands principes fondateurs qui sont la synthèse d'un socle commun issu de la phase de concertation et de construction de ce Contrat de ville.





# Les enseignements de l'évaluation des 6 contrats de ville 2015-2023 de la Métropole

L'évaluation des six précédents contrats s'est appuyée sur une démarche participative qui s'est déployée dès fin 2022.



Les préconisations suite à cette démarche évaluative ont constitué le point de départ de la construction du nouveau Contrat de ville. Le comité de pilotage du 2 mai 2023 a validé ces propositions ainsi que le principe d'une approche territoriale en plaçant le territoire communal comme l'échelon essentiel dans le déploiement de la stratégie de construction, d'animation et de pilotage du futur Contrat de ville métropolitain.

## Les 6 principales préconisations issues de l'évaluation :

- Définir une stratégie commune avec les signataires du Contrat de ville pour un pilotage politique renforcé.
- Décliner le Contrat de ville métropolitain par conventionnement avec chaque commune concernée.
- Renforcer l'action publique en direction des quartiers prioritaires en mettant en œuvre des feuilles de route afin de décliner la stratégie territoriale et en s'appuyant sur des projets démonstrateurs.
- Simplifier les procédures administratives et financières liées aux subventions en portant une attention particulière aux « petites associations ».
- Diversifier le financement des actions du Contrat de ville en développant des nouveaux outils à la disposition des porteurs de projets.
- Redéfinir les modes de participation citoyenne en expérimentant de nouveaux modèles permettant une meilleure implication des habitants dans la gouvernance du Contrat de ville.

# Le contexte sociodémographique

## Chiffres clés de la Métropole Aix-Marseille-Provence

92

Communes

La Métropole Aix-Marseille-Provence est unique. Créée par la loi MAPTAM, elle bénéficie en effet d'un statut spécifique.

**Métropole la plus vaste de France, elle est deux fois plus grande que celle de Londres et trois fois plus étendue que Berlin ou New York.**

Avec plus de 1,8 millions d'habitants et 3 150 km<sup>2</sup>, Aix-Marseille-Provence est la première métropole régionale en nombre d'habitants.

15%

de la population de la  
Métropole vit aujourd'hui  
dans un quartier prioritaire

Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements. Elle rassemble sur un même territoire des espaces agricoles, urbains et industriels. Reliée depuis son aéroport à plus de 30 pays et 100 villes, la métropole est une destination de premier plan. Attractive et dynamique, elle se situe au premier rang des zones exportatrices vers la Méditerranée grâce à son port, le premier de France.

50%

de la population des  
quartiers prioritaires vit sous  
le seuil de pauvreté

La Métropole Aix-Marseille-Provence représente plus de 30% de la population et des emplois de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et elle voit sa population croître tendanciellement au cours de la dernière décennie avec +5 600 habitants chaque année.

Si la Métropole Aix-Marseille-Provence continue de croître, elle doit faire face à des fragilités urbaines et sociales sur un certain nombre de ses territoires en raison de la concentration de pauvreté, d'un plus faible niveau d'équipements et d'infrastructures et de la prégnance d'un habitat dégradé.

Source : Le Compas.  
Evaluation du Contrat de ville 2022.

# Le contexte sociodémographique

## Un territoire contrasté

1 jeune sur 5

de moins de 25 ans habite dans un QPV de la Métropole, ce qui représente 115 000 habitants.

X2

À niveau de diplôme similaire, le taux de chômage est plus élevé pour les habitants des quartiers prioritaires d'AMP que pour ceux du reste du territoire.

Source : Le Compas.  
Evaluation du Contrat de ville 2022.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont caractérisés par une concentration de ménages pauvres. Au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, près de 15% de la population vit aujourd'hui dans un quartier prioritaire ce qui équivaut à 60% des ménages vivant en QPV au sein de la région. Ces données témoignent d'un processus de ségrégation socio-spatial fortement ancré au sein de la Métropole qui touche de manière différenciée les différentes communes. A Marseille, par exemple, près d'un habitant sur trois vit dans un QPV.

Même si la pauvreté existe également en dehors des quartiers prioritaires, ceux-ci sont néanmoins caractérisés par une pauvreté de plus forte intensité, davantage inscrite dans la durée, plus difficilement réversible, et souvent également, une pauvreté plus familiale.

A situation équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chances de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais résidant dans un autre quartier de l'agglomération. Il s'agit là de « l'effet quartier » qui pénalise les parcours de vie des habitants des QPV. La politique de la ville, en tant que politique territoriale, cherche à lutter contre ce phénomène de discriminations multiples subies par les habitants des QPV.

Au-delà de ces caractéristiques communes les QPV de la Métropole se distinguent par :

- La taille, pouvant aller de mille à plus de dizaines de milliers d'habitants,
- La morphologie urbaine puisque l'on trouve des QPV à la fois dans des centres villes, des quartiers de faubourgs, de grands ensembles et de copropriétés dégradées,
- L'intensité et la nature des vulnérabilités des ménages.

# Le contexte sociodémographique

## Un territoire contrasté

1 ménage sur 10  
gagne moins de 850€ par  
mois.

Taux de ménages pauvres  
supérieur à 25% pour  
l'ensemble des quartiers  
prioritaires en  
renouvellement urbain

Les 10% les plus aisés  
disposent de revenus  
dépassant les 3 240€ par  
mois, un des niveaux les plus  
élevés parmi les métropoles  
françaises.

Les inégalités de richesse  
sont donc considérables.

Source : Le Compas.  
Evaluation du Contrat de ville 2022.

Le territoire métropolitain affiche **une fragmentation sociale et spatiale manifeste avec de forts écarts territoriaux**. De ce fait, de nombreux ménages et quartiers ne bénéficient pas des ressources ni des dynamiques de développement présentes sur le territoire.

Aix-Marseille-Provence se caractérise également par une ségrégation socio-spatiale prononcée : la concentration de la pauvreté se manifeste dans certaines communes et quartiers qui cumulent des problèmes multiples. Ces quartiers regroupent des difficultés économiques, sociales et urbaines, touchant près de 300 000 habitants.

Les mécanismes qui contribuent à générer ces inégalités et cette ségrégation sont complexes et sont liés à plusieurs éléments.

Ils incluent les dynamiques du marché immobilier, des facteurs environnementaux (tels que l'accumulation de nuisances), le manque d'accès aux emplois et aux avantages sociaux, ainsi que les héritages du passé, notamment les anciennes zones industrielles.

Dans un contexte où le marché immobilier est tendu et difficilement accessible, les mécanismes de division demeurent solidement enracinés au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est fortement marquée par des inégalités mais elle est aussi très dynamique. **Il ne s'agit donc pas de traiter des enjeux de cohésion sociale dans un territoire en déclin mais plutôt de chercher à rendre accessibles à tous les habitants les dynamiques positives observées sur le territoire.** Il existe un réel enjeu lié à la recherche d'une **croissance inclusive** : au-delà de la question de la création d'emploi par la croissance économique, la recherche d'une cohésion sociale renforcée passera plutôt par **une amélioration des opportunités** d'accéder aux emplois, aux équipements, aux services et à l'ensemble des ressources du territoire.

# La géographie prioritaire

## sur le territoire métropolitain Aix-Marseille-Provence

Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 a actualisé la liste des quartiers de la politique de la ville afin de permettre une définition de la géographie prioritaire au plus près des réalités sociales du territoire.

**Pour dessiner la nouvelle géographie de la politique de la ville, l'État a gardé les mêmes critères qu'en 2014 : un quartier d'au moins 1000 habitants, au sein d'une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants et dans lequel les habitants ont un revenu en décrochage par rapport aux revenus des habitants de l'unité urbaine et de la France entière .**

Concernant le territoire métropolitain, cela représente :

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

66

Communes

14

habitants

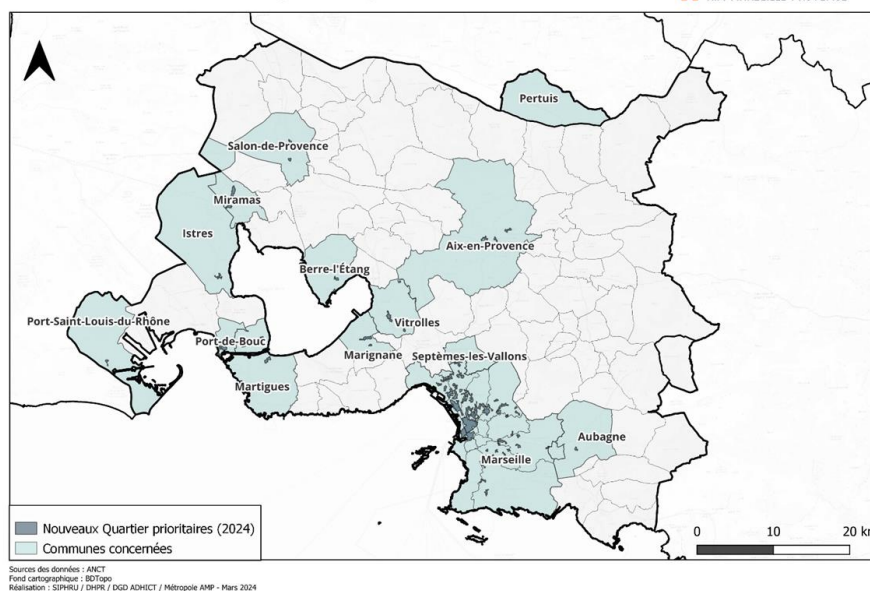
300 000

Territoires à enjeux hors géographie prioritaire

2

Communes contenant des quartiers prioritaires

LA METROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Deux communes inscrites dans le précédent Contrat de ville ne figurent pas dans la nouvelle géographie réglementaire : Gardanne et La Ciotat.

En accord avec l'Etat et la Métropole, ces deux communes souhaitent poursuivre la stratégie de cohésion sociale dans leurs quartiers sortants. A ce titre, il est proposé que ces deux communes participent à la gouvernance locale du Contrat de ville métropolitain et qu'elles formalisent une convention communale ainsi que des projets de quartier.

<b>Aubagne</b>	Le Charrel
<b>Aix-en-Provence</b>	Beisson ; Encagnane ; Corsy; Jas de Bouffan
<b>Berre-l'Étang</b>	Quartier Centre Ville ; Quartier Béalet-Bessons-Mariélie
<b>Istres</b>	Le Prépaou
<b>Marignane</b>	Centre ville ; Florida Parc
<b>Marseille</b>	Centre Ville 1er et 2e Arrondissements ; Centre Ville 3e Arrondissement ; La Cravache Le Trioulet ; La Cayolle ; La Soude Bengale ; La Sauvagère ; Benza ; Château Saint Loup ; La Capelette ; Saint Thys ; Air Bel ; La Rouguière ; Valbarelle Néréïdes Bosquet ; Les Escourtines ; Caillols La Moularde ; Le Petit Séminaire ; La Marie ; Les Olives ; Malpassé Corot ; Balustres Cerisaie ; Frais Vallon ; Le Clos La Rose ; Saint Jérôme Les Tilleuls ; Canet Arnavaux Jean Jaurès ; La Simiane La Paternelle Vieux Moulin ; Saint Gabriel Bon Secours ; Grand Saint Barthélémy ; Le Castellas Les Micocouliers ; La Visitation - Bassens ; Plan d'Aou Saint Antoine ; Saint Louis Campagne Lévêque ; Cap Janet La Cabucelle Les Crottes ; Les Aygalades ; Kalliste La Granière La Solidarité ; La Savine Bosphore ; Les Tilleuls La Maurelette ; La Viste ; Consolat Ruisseau Mirabeau ; La Castellane La Bricarde ; Saint Henri ; Saint André
<b>Martigues</b>	Mas de Pouane ; Notre Dame Des Marins ; Boudème-Les Deux Portes-Bargemont ; Canto Perdrix
<b>Miramas</b>	La Carraire ; La Maille
<b>Pertuis</b>	Centre ancien
<b>Port-de-Bouc</b>	Les Aigues Douces ; Les Comtes
<b>Port-Saint-Louis-du-Rhône</b>	Quartier prioritaire de Port-Saint-Louis
<b>Salon-de-Provence</b>	Les Canourgues ; La Monaque
<b>Septèmes-les-Vallons</b>	La Gavotte - Peyret
<b>Vitrolles</b>	Secteur Centre ; La Frescoule







Introduction

# Les 10 grands défis du Contrat de ville métropolitain

Les 5 orientations de cohésion sociale

Les outils au service de l'action dans les quartiers prioritaires

La gouvernance du Contrat de ville et son évaluation

1.

2.

3.

4.

5.

# Les 10 grands défis de cohésion sociale du territoire

## Une vision politique et stratégique nécessaire à la coopération

Le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par sa dimension, son poids démographique (plus d'1,8 millions d'habitants) et son positionnement géographique stratégique ouvert sur la Méditerranée, bénéficie d'un potentiel humain, économique et environnemental considérable. Pour autant, malgré les nombreuses dynamiques positives, les inégalités territoriales demeurent importantes.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les défis à relever s'additionnent et nécessitent une attention particulière des politiques publiques sectorielles, dites de droit commun.

**C'est pourquoi le Contrat de ville métropolitain affirme sa vision stratégique et politique à travers 10 grands défis transversaux, pour inscrire son intervention dans un cadre qui favorise la collaboration, l'innovation sociale et la lisibilité des effets de l'action publique dans les QPV :**

1. Le défi de la **transition écologique**
2. Le défi du **logement**
3. Le défi de la **tranquillité publique**
4. Le défi de la **lutte contre les précarités**
5. Le défi de la **proximité**
6. Le défi de l'**attractivité**
7. Le défi de la **jeunesse**
8. Le défi de la **lutte contre les discriminations**
9. Le défi de la **participation citoyenne**
10. Le défi de la **coopération euro-méditerranéenne**



A chaque défi est associé un « baromètre » de manière à permettre une veille de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants. Ce baromètre donnera lieu à la production et à l'intégration de données alimentées par l'ensemble des signataires, pendant toute la durée du Contrat de ville. Il pourra par ailleurs enrichir le référentiel d'évaluation du Contrat.



## Le défi de la transition écologique



En 2080



d'augmentation des températures moyennes dans le Sud-Est de la France (+0,8°C depuis 1990)

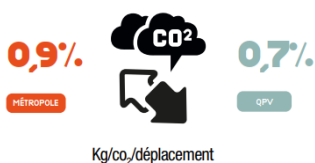
### Une condition pour le développement durable du territoire

Notre territoire métropolitain est particulièrement exposé au réchauffement climatique et à ses impacts sur les modes de vie. Accélérer la transition écologique et énergétique est aujourd'hui plus que jamais un impératif pour l'action publique.

Alors que les habitants des QPV ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques du parc de logements.

Il apparaît donc indispensable d'articuler les enjeux écologiques avec les actions de cohésion sociale pour parvenir à une transition inclusive et durable qui améliore concrètement la vie des habitants.

### LES HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE ONT DES DÉPLACEMENTS MOINS POLLUANTS, PLUS VERTUEUX...



Kg/co<sub>2</sub>/déplacement

... TOUT EN SUBISSANT PLUS FORTEMENT LES NUISANCES LIÉES AUX DÉPLACEMENTS MOTORISÉS (BRUIT, POLLUTION, ENGORGEMENT DE LA VOIRIE...)

### Le défi de la transition écologique dans les QPV, c'est :

- **Améliorer la qualité de vie des habitants** : alimentation de qualité, réduction des pollutions, nature en ville, réduction de la précarité énergétique...
- **S'appuyer sur les initiatives citoyennes et la mobilisation de tous les publics** pour une approche écologique ancrée dans la vie quotidienne.
- **Accélérer le développement des infrastructures et des offres de mobilité durable** accessibles à tous.



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

- ✓ Evolution de l'étiquette énergétique des logements en QPV
- ✓ Niveau d'accès aux transports en commun
- ✓ Nombre de mètres carré d'espaces verts à moins de 5 minutes à pied par habitants





## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ Le Fonds vert du Ministère de la transition écologique et de la transition des territoires
- ✓ Le Contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE) de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- ✓ Le dispositif Quartiers Résilients de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
- ✓ Le Plan Initiative Copropriétés dégradées de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- ✓ L'axe 4 du Pacte local des solidarités pour construire une transition écologique solidaire



## Quelques exemples

### Des quartiers résilients

Le dispositif Quartiers résilients cible des quartiers qui présentent des vulnérabilités territoriales significatives en ce qui concerne les défis liés au climat et à l'énergie. Un soutien spécifique sera apporté sur des sites identifiés. Ils bénéficieront donc de missions d'assistance au niveau local et pourront également recevoir un financement complémentaire pour leurs investissements, provenant de l'ANRU, de la Caisse des Dépôts et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

### La stratégie environnementale de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole s'est dotée d'une stratégie globale et transversale à court, moyen et long terme, avec des actions très concrètes, pour réussir la transition écologique. Le Plan climat-air-énergie en fait partie. Il s'articule autour de grands objectifs, notamment :

Diminuer de 50 % la population exposée aux pollutions atmosphériques et sonores pour préserver son cadre de vie et sa santé ;

Couvrir 100 % des besoins de consommation d'énergie par des énergies renouvelables ;

Adapter le territoire aux impacts du changement climatique pour assurer la pérennité de son développement.



## Le défi du logement



**60 000**

potentiellement dégradés

Cela concerne 140 000 personnes soit près de 8% de la population d'AMP

**65%**

des habitants pauvres sont logés dans le parc locatif privé

### Un parc de logement plus vétuste

Pour les ménages les plus fragiles du territoire métropolitain, les problématiques en matière de logement sont de deux ordres : l'accès au logement mais aussi le maintien dans celui-ci.

Les inégalités de revenus sont très importantes au sein du territoire métropolitain. Cela se traduit par la présence, au sein du parc privé, de ménages mis en difficulté par des loyers trop élevés ou des logements de mauvaise qualité que l'on retrouve en plus grand nombre dans les QPV.

Mais le défi du logement s'impose d'autant plus au territoire métropolitain que l'offre de logements sociaux est insuffisante pour répondre aux besoins des habitants éligibles. Les ménages les plus modestes du territoire sont donc les plus impactés par les difficultés d'accès au logement.

Pour relever le défi du logement, les collectivités et l'ensemble des partenaires doivent piloter et coordonner différents programmes d'intervention en faveur du renouvellement urbain et de la lutte contre l'habitat privé dégradé.

### Le défi du logement, c'est :

- Adapter l'offre de logements sociaux en QPV à la diversité de la demande en encourageant plus fortement la diversification des typologies de logements.
- Accompagner davantage les habitants à la mobilité résidentielle et amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles dans les QPV.
- Rénover le parc existant pour éradiquer les passoires thermiques et disposer de logements qui proposent des conditions de vie saines pour les habitants.
- Agir en faveur de la mixité sociale en poursuivant l'effort de diversification de l'offre et de peuplement dans les QPV.



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

- ✓ Taux d'expulsion des logements en QPV
- ✓ Ecart entre les revenus et les montants des loyers en QPV
- ✓ Nombre de copropriétés dégradées





## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ Le Programme Local de l'Habitat (PLH 2023-2028) de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- ✓ Le Plan Initiative Copropriétés dégradées de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- ✓ Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- ✓ Le Fonds Solidarité Logement de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- ✓ Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2022-2027)
- ✓ Le Plan logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme (plan quinquennal 2023-2027)
- ✓ Les Commissions Territoriales de Traitement des impayés et de Prévention des Expulsions (CCAPEX locales)



## Quelques exemples

### Un territoire engagé pour le « Logement d'abord »

En 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille se sont engagées, aux côtés de l'État, dans la mise en œuvre du plan « Logement d'abord » sur leur territoire. Le dispositif vise à accompagner les publics les plus vulnérables, en situation de sans-abrisme, vers l'accès au logement et l'insertion sociale. Il comprend également un plan de sensibilisation afin d'accompagner les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles. Cette dynamique partenariale nourrit le Plan Local de l'Habitat (PLH) métropolitain, en particulier en matière d'objectifs spécifiques concernant les solutions à développer pour les publics les plus fragiles.

### Adaptation des logements et du cadre de vie au grand âge

Le Conseil national des villes a mis en avant le « double stigmat » vécu par les personnes âgées des quartiers populaires : celui d'être âgé dans un environnement où la jeunesse est prédominante couplé au fait d'appartenir à des catégories sociales modestes et pauvres. Aussi, le CIV du 27 octobre 2023 appelle à expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées des QPV à travers de nouvelles formes de partenariat avec les bailleurs sociaux. L'adaptation des logements et du cadre de vie aux spécificités du grand âge est un enjeu essentiel afin de garantir le bien-vieillir dans son quartier.



## Le défi de

# De la tranquillité publique



### L'insécurité : un ressenti et un vécu prégnants dans les QPV

La tranquillité publique est parmi les préoccupations majeures des habitants, des acteurs économiques et des travailleurs sociaux des quartiers prioritaires.

Face à des phénomènes de violence marqués par le trafic de stupéfiants et ses conséquences ainsi qu'à l'exposition croissante des jeunes aux risques, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société est primordiale.

En conjuguant de manière efficace l'action des forces compétentes en matière de sécurité et celle de tous les acteurs qui contribuent à la prévention de la délinquance et à l'amélioration du cadre de vie, l'intervention publique pourra relever le défi d'un territoire métropolitain où il fait bon vivre.

### Le défi de la tranquillité publique, c'est :

- **Agir plus tôt auprès des jeunes** de 12 à 25 ans sur les facteurs de risque d'entrée dans la délinquance.
- **Aller vers les personnes vulnérables** pour mieux les protéger et développer une prise en charge globale des victimes.
- **Mobiliser les familles** et soutenir les parents.
- **Mobiliser les outils de l'insertion** professionnelle pour les publics sous main de justice.
- Favoriser le rapprochement **entre la population et les institutions et en particulier l'interconnaissance entre les jeunes et les forces de sécurité.**



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

- ✓ Nombre d'incivilités observées dans le parc social (enquête triennale qualité de service)
- ✓ Nombre de médiateurs socio urbains pour 1 000 logements dans le parc social



## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ La Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020-2024
- ✓ L'action de la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône
- ✓ Le Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- ✓ Le Schéma local de tranquillité publique
- ✓ Les Forces D'action Républicaine
- ✓ L'action du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches du Rhône (SPIP13)

## Quelques exemples

### Les CLSPD : des actions inscrites dans la proximité et la concertation

Présidés par les maires, les Conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance sont le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes.

Ils sont consultés sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

### Une action de l'Etat au quotidien

Comme l'a réaffirmé le CIV du 27 octobre 2023, l'Etat déploie différentes actions pour lutter contre l'insécurité.

A titre d'exemple :

Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et l'évolution des cycles de travail.

Favoriser le rapprochement police population avec la création de postes de délégué de la cohésion police population dans les quartiers et en développant la réserve opérationnelle de la police nationale.





## Le défi de la lutte contre les précarités



# 49%

**DES HABITANTS DES QPV**  
sous le seuil de pauvreté

ce taux est de **44%** pour les QPV de France  
et de **19%** pour l'ensemble de la Métropole AMP

Des inégalités fortes au sein de la Métropole  
avec un rapport inter décile de **3,8** en 2017  
sur AMP contre **3,4** en France

### Une précarité plus marquée dans les QPV du territoire métropolitain

La lutte contre les précarités économiques et sociales représente un défi crucial qui suppose d'agir simultanément sur de nombreux paramètres.

Le nombre de demandeurs d'emploi est plus important en QPV, ainsi que le taux de précarité de l'emploi. Cette situation limite considérablement les moyens des individus et des ménages à répondre à leurs besoins essentiels, à investir et à se projeter dans leur avenir.

Ces phénomènes sont accentués par un accès inégal aux soins de santé, aux droits, aux services publics, aux logements qui aggravent cette fracture territoriale limitant les opportunités de développement personnel et professionnel.



# +25%

**DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA**  
ENTRE 2016 ET 2020

contre **20%** sur l'ensemble des QPV  
d'AMP contre **+ 20%** pour l'ensemble  
des QPV de France

### Le défi de la lutte contre les précarités, c'est :

- Favoriser un accès équitable à l'emploi et/ou à l'entrepreneuriat en s'appuyant sur des dispositifs d'accompagnement renforcés et sur mesure.
- Accompagner vers des services sociaux adaptés, en offrant un accompagnement personnalisé aux personnes en situation de précarité dans une démarche « d'aller vers ».
- Garantir un accès aux besoins fondamentaux pour tous, dans tous les domaines (alimentation, logement, santé, accès aux droits...).



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

✓ Ecart entre le taux de chômage en QPV et hors QPV

✓ Taux d'habitants couverts par l'AME ou la CSS

✓ Nombre d'emplois salariés des QPV en insertion par l'activité économique (IAE)





## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ Le Pacte local des solidarités
- ✓ Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 de la Banque publique d'investissement (BPI)
- ✓ Les nouveaux dispositifs d'accompagnement de France Travail et des réseaux pour l'emploi
- ✓ Le déploiement de financements pour remobiliser les publics les plus éloignés
- ✓ La nouvelle gouvernance issue de la loi « Pour le plein emploi »
- ✓ Les dispositifs d'insertion par l'activité économique
- ✓ La mise en place des Pactes plein emploi en continuité des Cités de l'emploi
- ✓ La politique RSA et insertion professionnelle du Conseil départemental
- ✓ Le schéma de l'insertion métropolitain



## Quelques exemples

### Le renforcement des liens entre la politique de la ville et les politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle

L'État souhaite réaffirmer la nécessaire territorialisation des politiques de l'emploi et de l'insertion, en prenant en compte les périmètres spécifiques de la Politique de la ville. Ce recentrage sur ces enjeux locaux prend tout son sens par le déploiement de la Loi pour le plein emploi entrée en vigueur en janvier 2024 qui s'appuie, aux côtés de l'opérateur France Travail, sur les Réseaux pour l'emploi et comités locaux, instances de concertation de proximité pour les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

La mobilisation des crédits du droit commun s'effectuera avec une attention particulière, et des objectifs de résultats, concernant les résidents en QPV (35%, pour 15% de la population, en 2022 dans le département des Bouches-du-Rhône).

### L'apprentissage, l'entrepreneuriat et les métiers d'avenir

Une priorité sera portée sur l'appui renforcé à l'apprentissage au bénéfice des jeunes résidents des QPV ainsi qu'aux créateurs d'entreprises à travers le plan Quartiers 2030, au profit de la création d'emplois au cœur des quartiers et de l'émergence de nouveaux entrepreneurs.

Sur le marché du travail et de la formation professionnelle, l'Etat veillera à assurer la bonne orientation des publics prioritaires vers les métiers en tension de recrutement et les métiers d'avenir notamment les métiers de la transition écologique et de l'industrie verte, filières mises en exergue dans le plan France 2030. Toutes ces politiques prioritaires feront l'objet d'un travail d'élaboration d'indicateurs dédiés pour l'évaluation.





## Le défi de De la proximité

# 20%

des habitants des QPV se plaignent de la qualité et de la diversité des équipements et services présents dans leur quartier.

# 40%

des habitants des QPV ne sont pas satisfaits de la propreté et du niveau d'accessibilité de leur quartier.

Source : Observatoire national des zones urbaines sensibles.

### Un déficit de proximité dans les QPV de la métropole

La qualité de la vie dans un quartier dépend de nombreux éléments immatériels, tels que les relations interpersonnelles ou le sentiment de sécurité mais aussi d'éléments structurels relevant de la qualité de l'environnement de son logement, des équipements, des services, des infrastructures de transport, etc. Tous renvoient néanmoins à la notion de proximité en faisant ainsi un point d'orgue pour le Contrat de ville métropolitain.

L'accès aux commerces et services de proximité est notamment un enjeu majeur des politiques d'urbanisme et d'aménagement, notamment pour les publics les plus fragiles qui sont souvent éloignés des aménités. L'amélioration de l'offre de transports mais surtout le renforcement de l'offre de proximité constituent des défis majeurs dans une logique de la « ville du quart d'heure ».

### Le défi de la proximité, c'est :

- **Développer et soutenir l'offre** d'équipements et de services de proximité (emploi, santé, culture, commerces, etc.).
- **Lutter contre tous les obstacles physiques et psychologiques** auxquels les habitants peuvent être confrontés à chaque âge de la vie et favoriser l'épanouissement de chacun dans le quartier et dans la ville.
- **Assurer la bonne gestion urbaine** des quartiers, améliorer leur image et leur attractivité en prenant mieux en compte leur réalité.
- **Soutenir l'animation territoriale** et accompagner les acteurs socio-culturels, les associations locales et tous les acteurs du quotidien dans une démarche d'aller-vers.



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

- ✓ Nombre de conseillers en économie sociale et familiale pour 100 logements
- ✓ Temps de trajet et accessibilité aux transports en commun, équipements, etc.
- ✓ Nombre de médiateurs présents en QPV
- ✓ Volumes d'encombrants évacués en QPV



## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- ✓ Le dispositif d'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- ✓ Le programme France Services
- ✓ Le Schéma local de tranquillité publique et le CLSPD
- ✓ La feuille de route France numérique ensemble
- ✓ La Convention-cadre des centres sociaux pilotée par la CAF et l'Etat
- ✓ L'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence



## Quelques exemples

### La proximité au quotidien

Soutenus par la CAF, les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale.

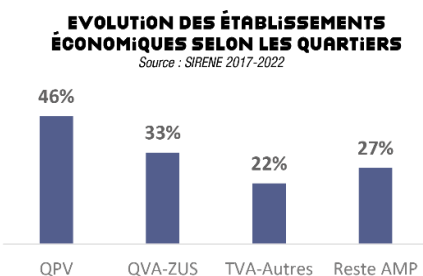
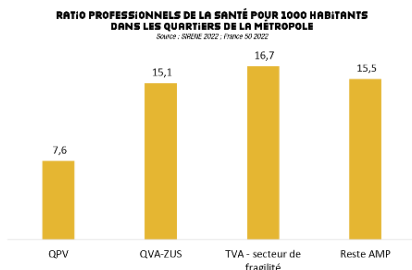
Des lieux d'animation de la vie sociale qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Lieux-ressources qui proposent des services et des activités à finalités sociales et éducatives, les centres sociaux soutiennent le développement de la participation des habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

### Réduire la fracture numérique

Avec la dématérialisation de l'ensemble des démarches administratives, les habitants touchés par l'illectronisme ont plus que jamais besoin d'avoir accès à des espaces publics numériques de proximité dans lesquels ils peuvent trouver un accompagnement pour la gestion de leur vie administrative mais aussi pour acquérir de l'autonomie dans les usages du numérique. Une instance de gouvernance (France Numérique Ensemble) à l'échelle métropolitaine veillera à créer les conditions d'une continuité territoriale et d'une pérennisation de ces services, tout en veillant à la formation et à la concertation entre les acteurs de la lutte contre la fracture numérique.

## Le défi de L'attractivité



### Une image dégradée des QPV

Les QPV souffrent d'un déficit d'attractivité par rapport au reste de la métropole en raison de leur fragilité socio-économique mais également des stéréotypes et des préjugés qui leur sont associés. Cette situation renforce de façon significative « l'effet de quartier », contribue à une absence de mixité sociale et amplifie une fracture territoriale prégnante.

Un manque d'infrastructures, un appauvrissement du tissu commercial et de services adaptés aux besoins des employeurs dissuadent et freinent considérablement les entreprises de s'y implanter et d'y développer des activités.

Ces quartiers possèdent cependant des atouts et des potentialités qui pourraient en faire des territoires à forte attractivité, ce qui serait favorable à l'ensemble de la Métropole. Il s'agit pour y parvenir de travailler sur l'ensemble des leviers en valorisant les parcours et le bien-être des populations dans un objectif de développement durable.

### Le défi de l'attractivité, c'est :

- Valoriser et développer les potentialités de chaque territoire (infrastructure routière et transport, environnement naturel,...).
- Favoriser l'implantation d'acteurs économiques, commerciaux, médicaux, culturels, par une politique incitative et volontariste.
- Développer et soutenir des entreprises de l'économie sociale et solidaire impliquant les habitants des territoires et répondant à des besoins sociaux et économiques.
- Lutter contre les discriminations et stigmatisations en valorisant les parcours des populations.



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

- ✓ Taux de vacance des locaux associatifs et commerciaux
- ✓ Ratio du nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants
- ✓ Ratio du nombre d'équipements sportifs, culturels pour 1 000 habitants



## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
- ✓ Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 de la Banque Publique d'Investissement (BPI)
- ✓ Le dispositif Les entreprises s'engagent pour les quartiers
- ✓ Le Plan Marseille en grand
- ✓ L'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- ✓ Les Plans locaux d'urbanisme
- ✓ Le Plan de mobilité métropolitain
- ✓ La politique culturelle de la DRAC
- ✓ Le Programme régional de santé de l'Agence Régionale de Santé



### Le plan de mobilité métropolitain

Le Plan de mobilité présente un plan d'actions qui s'articule avec les différentes démarches stratégiques régionales et métropolitaines. En s'inscrivant dans une temporalité à 2030, il constitue une première étape de la politique de mobilité métropolitaine et préfigure le plus long terme. A l'horizon 2050, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour ambition de développer un système de mobilité global répondant à la diversité des besoins des habitants d'un territoire multipolaire. Le projet d'extension du tramway vers les quartiers nord de Marseille en est une illustration.

## Quelques exemples

### Le renouvellement urbain

L'inscription de la rénovation urbaine dans la durée par une mission visant à diagnostiquer les besoins et définir les nouvelles modalités d'action est une orientation de l'Etat. Cela se traduit notamment par l'accélération de la rénovation des équipements dans les quartiers :

- Les écoles, avec une cible de 150 millions d'euros du fonds vert engagée sur la rénovation des écoles des quartiers.
- Les centres commerciaux, avec la relance d'un programme de rénovation des centres commerciaux par l'ANCT.
- La réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour intervenir plus tôt.

### L'action de la Banque des Territoires en faveur des QPV

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale notamment pour :

- Accélérer le verdissement des quartiers ;
- Favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- Soutenir l'entrepreneuriat via le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 porté par BPI France.

## Le défi de la jeunesse



### 45%

DES LYCÉENS D'AMP EN FILIÈRE PROFESSIONNELLE SONT ISSUS D'UNE PCS DÉFAVORISÉE

contre **43%** pour les EPCI de France comportant au moins 1 QPV

**51%** des lycéens des QPV d'AMP issus d'une PCS défavorisée contre **49%** en moyenne sur l'ensemble des QPV de France



### 49%

FAMILLE MONOPARENTALE  
+0,6% ENTRE 2016 ET 2020

### 37%

sur l'ensemble de la Métropole (+0,7%)

Ce taux est de **44%** sur les QPV de la France Métropolitaine (+1%)

### Ouvrir le champ des possibles pour la jeunesse

Dans le cadre du Contrat de ville métropolitain, le défi de la jeunesse se présente comme une priorité absolue.

Les problématiques spécifiques rencontrées par la jeunesse des QPV, notamment en termes d'accès à la formation, à la culture, à des loisirs de qualité, à l'emploi ou au logement nécessitent une approche multidimensionnelle.

Les partenaires du Contrat de ville métropolitain affirment vouloir mettre en œuvre une politique ambitieuse qui favorise l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse, qui soutient son bien-être mental et physique et qui valorise ses capacités à être actrice de changements positifs.

### Le défi de la jeunesse, c'est :

- **Permettre à chaque jeune** de s'épanouir et de s'émanciper par l'ouverture du champ des possibles afin de lutter contre toutes les formes de reproduction sociale.
- **Soutenir tous les jeunes** dans leurs parcours de vie en s'adaptant à leurs spécificités selon leurs âges et leurs besoins.
- **Renforcer la confiance** en soi et les compétences psychosociales notamment pour les publics les plus fragiles et vulnérables.
- **Soutenir les parents** à toutes les étapes clés du parcours de leurs enfants pour prévenir les risques de décrochage et favoriser la réussite éducative.



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

- ✓ Indice de fragilité des mineurs
- ✓ Taux de diversification des parcours/diversification des orientations
- ✓ Taux d'accès aux études supérieures





## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ Les mesures et dispositifs de l'Education prioritaire (classes 100 % de réussite, écoles ouvertes, stages réussite, ouvrir l'école aux parents...)
- ✓ Le Fonds d'aide aux jeunes de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- ✓ Le développement des cités éducatives
- ✓ Les territoires numériques éducatifs
- ✓ Les programmes de réussite éducative
- ✓ Les actions des délégations régionales et départementales de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports
- ✓ Les actions du ministère de la Culture : contractualisations autour de la lecture, l'Education artistique et culturelle (EAC), Culture et lien social, C'est mon patrimoine, Eté culturel, conventions opérateurs culturels, etc.
- ✓ Le schéma départemental Enfance – Famille et le Plan Charlemagne du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- ✓ Le schéma départemental des services aux familles de la CAF des Bouches-du-Rhône
- ✓ Les Conventions territoriales globales communales de la CAF des Bouches-du-Rhône



## Quelques exemples

### L'Education prioritaire

Le renforcement des mesures de l'éducation prioritaire constitue une orientation forte de l'Education Nationale avec notamment comme objectifs :

- D'assurer la convergence progressive du zonage des QPV et de celui de l'éducation prioritaire en assurant dès 2024 un traitement spécifique pour l'ensemble des écoles orphelines.
- D'assurer l'ouverture des collèges de 8h à 18h en REP et REP+ dès 2024.
- D'achever le dédoublement des classes de grande section dans les REP et REP+
- De renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV et les apprentissages dès les premières années de maternelle, notamment en moyenne section.

### L'action du Département en faveur de la jeunesse

Convaincu du principe que le plein épanouissement de la jeunesse permet de consolider l'avenir de tous, le Département s'emploie depuis de nombreuses années à mettre en place une politique publique dédiée. Celle-ci vise à initier, à accompagner et à soutenir des dynamiques nouvelles pour favoriser l'autonomie des jeunes, de proposer et faciliter l'accès à des pratiques de qualité au plus grand nombre. Le financement des postes d'animateur de prévention jeunesse au sein des centres sociaux en est une illustration.



Le défi de

## La lutte contre les discriminations

Selon l'observatoire national de la Politique de la Ville, à caractéristiques comparables (notamment en termes de niveau d'études), **les jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires occupent moins souvent des postes de cadres ou de professions intermédiaires.**

### Une discrimination systémique pour les habitants des QPV

Les habitants des QPV sont confrontés à des phénomènes discriminatoires multiples pouvant réduire de façon significative leurs accès à des biens, des services, un emploi, un logement...

De nombreuses personnes se trouvent au croisement de différentes formes de discriminations (lieu de résidence, origine, genre, appartenance religieuse) et d'inégalités liées à la condition sociale et aux ressources économiques. Elles sont alors particulièrement exposées aux processus de stigmatisation et d'exclusion.

La banalisation de ces phénomènes mène à une forme de résignation qui peut conduire les personnes discriminées à réduire leur ambition ou à renoncer au recours à la justice.



### Le défi de la lutte contre les discriminations, c'est :

- Informer les personnes concernées sur les moyens d'actions individuelles et collectives et sur les recours juridiques existants.
- Sensibiliser un large public (hors QPV) pour lutter contre les stéréotypes et prévenir les discriminations.
- Valoriser la richesse des initiatives et la diversité des talents des QPV pour des pratiques plus égalitaires et inclusives.
- Sensibiliser les entreprises sur la prévention des discriminations et favoriser des modes de recrutements inclusifs.



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

- ✓ Augmentation de la saisine du Défenseur des droits
- ✓ Taux d'emploi des femmes



## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ Les actions du Défenseur des droits
- ✓ Le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026)
- ✓ Le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations LGBT+ (2023-2026)
- ✓ Le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027)
- ✓ Le Plan métropolitain contre les discriminations
- ✓ Les actions de la Maison départementale de lutte contre les discriminations du département (MDLD)

### L'action publique mobilisée pour l'égalité femme/homme

Les orientations nationales pour la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrivent dans les politiques publiques depuis 2017 et s'appuient notamment sur le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027. Celui-ci se décline en 161 mesures réparties en quatre axes :

- La lutte contre les violences faites aux femmes
- La santé des femmes
- L'égalité professionnelle et économique
- La culture de l'égalité

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'investit également sur ce sujet en développant depuis 2018 une mission « égalité entre les femmes et les hommes » qui a pour objectif d'ancrer la culture de l'égalité au sein de l'institution et dans le développement de ses politiques publiques.

Ainsi l'égalité femme/homme est un enjeu majeur dans le déploiement de l'ensemble des actions de la politique de la ville et du Contrat de ville métropolitain à plus d'un titre.

## Quelques exemples

### Le Plan métropolitain contre les discriminations

La Métropole a adopté, en 2019 un Plan métropolitain contre les discriminations (PMCD) afin de lutter contre les inégalités de traitement et les différents types de discriminations.

Le PMCD favorise la promotion de cette thématique et permet d'impulser des politiques publiques concertées avec les acteurs des territoires. Il vise principalement à :

- faire de la Métropole un territoire exemplaire en matière de prévention et de lutte contre les discriminations,
- inciter, soutenir et développer les initiatives des territoires et des communes,
- développer les démarches inclusives portées par les acteurs du monde économique en les sensibilisant et favorisant leurs liens avec les demandeurs d'emploi.

### Mesurer les discriminations

Les mesures annoncées par le CIV du 27 octobre 2023 mettent en évidence deux actions essentielles :

- Le déploiement dès 2024 d'une politique de *testing* pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH (500 entreprises par an),
- La mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services.



Le défi de

## La participation citoyenne

40 % DES FRANÇAIS...



...ESTIMENT QU'IL EST COMPLIQUÉ DE PRENDRE  
CONNAISSANCE DES ACTIONS DE PARTICIPATION  
CITOYENNE EXISTANTES

70%



DES ÉLUS ONT FAIT DE LA PARTICIPATION  
CITOYENNE UN ENJEU DE LEUR MANDAT.

Source : Etude sur les pratiques de démocratie participative dans les collectivités territoriales et leur appropriation par les citoyens, les élus et les agents, Abylon/Gazette des Communes, 2020

### Une culture commune de la participation citoyenne à bâtir

Le défi de la participation citoyenne s'ancre dans un contexte démocratique en mutation, caractérisé par une exigence accrue de transparence, de dialogue et d'inclusion de la part des citoyens.

Au cœur des enjeux du Contrat de ville métropolitain, la participation représente une opportunité de rapprocher les habitants de l'action publique locale et de renforcer ainsi la cohésion sociale et territoriale.

En facilitant l'accès à l'information et l'expression des citoyens dans les démarches de participation volontaire ou réglementaire, le Contrat de Ville métropolitain se doit d'insuffler une nouvelle façon d'échanger en plaçant les citoyens au cœur des projets.

### Le défi de la participation citoyenne, c'est :

- **Avoir accès** à un espace de débat public organisé sur des sujets porteurs et concrets pour les habitantes et habitants des QPV de la Métropole.
- **Garantir l'ouverture des instances de gouvernance** et d'évaluation du Contrat de ville et y rassembler les conditions favorables à la prise en compte de la parole citoyenne.
- **Contribuer à l'élaboration** d'outils et de pratiques favorisant les expérimentations démocratiques (budgets participatifs, fonds de participation des habitants, formations...).



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

✓ **Ecart du taux d'abstention** entre les QPV et le reste du territoire métropolitain

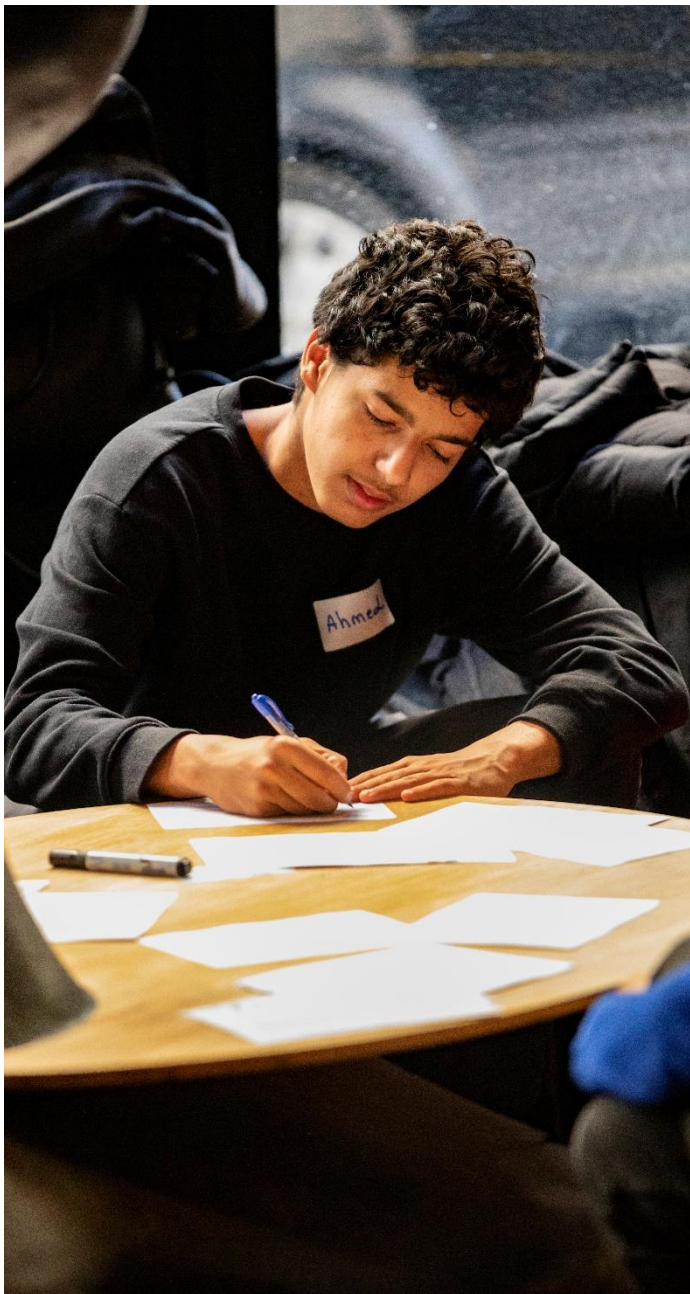
✓ **Part des habitants des QPV** dans les instances de **représentation** (conseil métropolitain des jeunes, conseils municipaux des jeunes, etc.)





## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- ✓ La politique de la ville et le Contrat de ville
- ✓ L'ensemble des procédures, instances réglementaires et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans le gouvernement des affaires publiques
- ✓ Le Code de l'environnement qui garantit l'information et la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement



## Quelques exemples

### Des outils innovants pour agir

La Métropole Aix-Marseille-Provence soutenue par l'Etat a initié plusieurs budgets participatifs de fonctionnement sur des territoires QPV. Il s'agit de co-construire avec et pour les habitants un programme d'actions répondant à leurs besoins et aux attentes de leur vie quotidienne.

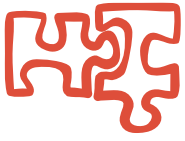
Via un appel à manifestation d'intérêt, le budget participatif a pour vocation d'identifier les opérateurs associatifs désireux de s'inscrire dans cette dynamique participative dont les priorités et les solutions attendues sont définies par les habitants.

### Des outils adaptés au territoire

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de ville l'a réaffirmé : le format de la mobilisation citoyenne dans le Contrat de ville devra être défini au regard du contexte local. En s'appuyant et en soutenant des dynamiques existantes chaque territoire pourra mobiliser différentes actions pour soutenir des initiatives citoyennes en articulation avec les projets de quartier : fonds de participation des habitants, tables de quartiers, maison des projets, etc.

Accentuer le pouvoir d'agir des habitants doit constituer un socle de l'animation territoriale du Contrat de ville.





## Le défi de de la coopération euro-méditerranéenne

### Le positionnement international de la Métropole : une opportunité pour les QPV

Fort d'une position géographique exceptionnelle, de liens humains, historiques, économiques, culturels et diplomatiques déjà très forts, le territoire métropolitain représente un trait d'union entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique.

Un positionnement stratégique qui œuvre en faveur de l'attractivité économique du territoire et de son rayonnement, qui permet de doper sa capacité d'innovation et de proposer des perspectives de coopérations éducatives, sociales et culturelles à la jeunesse et plus largement à l'ensemble de la société civile.

En s'inscrivant pleinement dans cette dynamique internationale, le Contrat de ville métropolitain entend participer à ouvrir le champ des possibles avec des opportunités innovantes et inclusives pour et avec les habitants des QPV.

**294 M€** POUR FINANCER LE PROGRAMME  
INTERREG EURO-MED (2021-2027)



CE PROGRAMME RASSEMBLE DES PARTENAIRES DE 69 RÉGIONS DE  
14 PAYS DE LA RIVE NORD DE LA MÉDITERRANÉE.  
IL DÉFEND UN OBJECTIF COMMUN : UNE SOCIÉTÉ CLIMATIQUEMENT  
NEUTRE ET RÉSILIENTE AU PROFIT DE SES CITOYENS.

**11,4 M€**

DANS LE CADRE DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL (FEDER)...



...ONT PERMIS DE FINANCER DES PROJETS DANS LES  
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)  
DE LA MÉTROPOLE.

### Le défi de la coopération euro-méditerranéenne, c'est :

- **Promouvoir et mettre en œuvre** des programmes qui contribuent à élargir les perspectives pour les habitants des QPV, tant sur le plan économique que culturel et social.
- **Mobiliser les programmes européens** et internationaux au bénéfice des QPV de la Métropole dans une logique de développement durable.
- **Favoriser les échanges** et événements qui célèbrent la richesse des diasporas du territoire et le patrimoine commun de la région méditerranéenne.



### Exemples de baromètres d'observation des évolutions :

✓ Nombre d'habitants inscrits dans un  
programme d'échange international

✓ Nombre de financements européens mobilisés  
sur les QPV du territoire métropolitain



## Les principales politiques publiques pour agir :

- ✓ La stratégie Relations internationales de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- ✓ De nombreux programmes thématiques de l'Union européenne permettent de financer les projets d'acteurs régionaux, seuls ou en coopération avec d'autres partenaires européens : LIFE, ITI FEDER, Horizon 2020, Erasmus+, Europe créative, Europe pour les citoyens...
- ✓ Les actions de l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM)
- ✓ L'action de l'Agence française de développement (AFD)



## Quelques exemples

### L'Union Européenne, partenaire stratégique

Le programme de travail Horizon Europe prévoit pour la première fois le lancement d'une initiative « Méditerranée ». Ceci se traduit par l'existence d'un ensemble d'appels à projets dans différents territoires qui privilégient la coopération avec les pays du bassin de la Méditerranée en l'occurrence. Ces initiatives mettent également en œuvre des priorités politiques. En tant que partenaire stratégique, l'UE cherche à renforcer sa coopération avec les riverains de la Méditerranée afin de trouver des solutions adaptées localement aux défis de nature globale.

### Permettre la mobilité des professionnels

Le centre européen de ressources « Salto » est une initiative européenne qui vise à encourager la mobilité, l'apprentissage non formel et les échanges entre les individus et les professionnels dans le cadre de l'Union européenne.

Ce programme offre une variété d'opportunités aux participants, il favorise le développement de compétences, l'épanouissement personnel, la compréhension interculturelle et la coopération internationale grâce à son soutien à une gamme de projets, formations et événements.

La Métropole Aix-Marseille-Provence en se saisissant de ce programme de manière volontariste renforce ainsi les liens avec ses partenaires européens, créant ainsi des opportunités de coopération futures.



Introduction

Les 10 grands défis

# Les 5 orientations de cohésion sociale

Les outils au service de l'action dans les quartiers prioritaires

La gouvernance du Contrat de ville et son évaluation

1.  
|  
2.  
|

3.

4.  
|  
5.

## Les 5 orientations de cohésion sociale

Les 5 grandes orientations du Contrat de ville donnent une place centrale à l'habitant.

Issues du processus de co-construction du contrat ayant réuni les partenaires institutionnels, associatifs et citoyens, elles appellent à **considérer les différents leviers d'action au prisme du parcours de vie d'un habitant.**

Elles ciblent ainsi :

- l'enfant, ou l'adolescent, qui doit **grandir et s'épanouir**
- le jeune puis l'adulte qui cherche à **travailler et entreprendre**
- le ménage qui **habite son logement, son quartier, sa ville**
- le citoyen qui aspire à **accéder aux services publics, à ses droits et à s'émanciper**
- la personne qui souhaite **prendre soin de sa santé et de sa qualité de vie**



Ces 5 orientations structurent le cadre de réflexion et d'action transversales du Contrat de ville en réponse aux grands défis de cohésion sociale et urbaine qui s'imposent au territoire métropolitain.





## Un habitant des QPV, c'est d'abord un enfant ou un adolescent qui doit grandir et s'épanouir

### Pourquoi agir ?

- 115 000 jeunes de moins de 25 ans habitent dans un quartier prioritaire d'Aix-Marseille-Provence, soit **20 % des jeunes de la Métropole**.
- **Un quart des mineurs des QPV est en situation dite de « vulnérabilité »** (indice regroupant des critères tels la formation, l'emploi, la taille de la famille, le logement).
- **10 000 jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation** dans les quartiers prioritaires de la Métropole.
- **Seuls 4% des licenciés sportifs sont issus des QPV**, concentrés essentiellement sur la pratique du football et avec une sous-représentation de la pratique féminine.

### Vivre dans un QPV, c'est :

- Avoir plus de risques de décrochage scolaire et de plus grandes difficultés d'insertion professionnelle et plus globalement d'accès à l'autonomie
- Faire face à plus de discriminations à différentes étapes clés (stages, orientation, premier emploi)
- Ne pas réussir à trouver un emploi à la hauteur de ses compétences malgré des diplômes du supérieur
- Être éloigné d'équipements sportifs et culturels diversifiés et d'accès à des pratiques régulières et de qualité
- Rencontrer des freins pour l'accès à internet et la maîtrise des outils informatiques
- Être plus exposé à l'insécurité et aux phénomènes de délinquance

### Et c'est aussi :

- Être porteur de ressources et de capacités individuelles et collectives à accompagner dans leur développement
- Evoluer dans des réseaux familiaux et amicaux solidaires avec un fort sentiment d'appartenance à une communauté
- Bénéficier de nombreux dispositifs publics d'accompagnement



## Les caps à suivre

**Pour envisager un avenir où chaque individu peut grandir et s'épanouir pleinement, plusieurs caps doivent être suivis, articulés autour d'une vision globale de l'éducation, de l'inclusion, et de l'insertion sociale et professionnelle.**

### Soutien à la fonction parentale et à la petite enfance

Les parents représentent les premiers éducateurs des enfants. Il convient donc de renforcer leur place dans la coéducation entre partenaires sur les territoires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants. Pour cela il est essentiel de rendre plus accessible l'offre et les actions qui contribuent à répondre à leurs différents besoins et ce à toutes les étapes de leur vie de parents : modes d'accueil des enfants, santé, scolarité, études, formation, loisirs, etc. Enfin, les difficultés parentales doivent pouvoir être appréhendées de manière individuelle et collective.

### Développement du continuum éducatif

L'objectif est de créer un parcours d'apprentissage fluide et cohérent, de la petite enfance à l'âge adulte. Cela implique une articulation renforcée entre les différents niveaux éducatifs, la valorisation des apprentissages informels et non formels et l'adaptation du système éducatif aux défis contemporains comme le numérique ou le développement durable.

### Inclusion pour les publics spécifiques

Il s'agit de garantir à tous l'accès à l'éducation, y compris aux personnes en situation de handicap, aux jeunes issus de milieux défavorisés ou aux individus ayant des besoins éducatifs particuliers. Cela nécessite des actions ciblées, l'adaptation des structures et des pratiques pédagogiques, ainsi qu'un soutien spécialisé lorsque nécessaire.

### Insertion par le sport et la culture

Ces deux domaines sont reconnus pour leur potentiel d'intégration et de développement personnel. Encourager la pratique sportive et l'accès à la culture pour tous favorise le bien-être, la cohésion sociale et peut ouvrir des voies d'insertion professionnelle atypiques et enrichissantes.

### Renforcement des liens entre la jeunesse et les entreprises

Il est crucial de préparer les jeunes à entrer dans le monde du travail par des stages, des alternances et des rencontres avec le monde professionnel. Cela permet de mieux comprendre les attentes des employeurs, d'acquérir des compétences pratiques et de faciliter le passage de l'éducation au marché du travail.

### Prévention du harcèlement et du cyberharcèlement

Cet aspect est fondamental pour assurer un environnement sécurisé et bienveillant pour tous. Cela passe par la sensibilisation, l'éducation au respect et à l'empathie, ainsi que par la mise en place de dispositifs de signalement et de prise en charge des victimes.



## Les leviers d'actions

pour mieux grandir et s'épanouir dans les QPV



### Scolarité & apprentissage

- Accompagner les enfants et les jeunes tout au long de leur scolarité (de la maternelle au lycée), notamment aux périodes charnières
- Favoriser le bien-être à l'école et un climat scolaire épanouissant pour toutes et tous
- Encourager la persévérance scolaire en proposant des parcours innovants/alternatifs à la voie scolaire "classique" pour les élèves les plus en difficultés



### Sports et loisirs

- Optimiser l'accès à un sport licencié (public féminin en particulier)
- Initier des parcours de loisirs éducatifs diversifiés et de proximité sur chaque territoire
- Coordonner, développer et communiquer sur l'offre de départ en vacances à destination des habitants des QPV
- Permettre l'accès aux sites naturels du territoire métropolitain pour la pratique physique et sportive



### Ouverture du champ des possibles

- Faciliter l'accès à une diversité de formations et d'orientations (stages, études supérieures, grandes écoles, etc.)
- Appuyer et accompagner le pouvoir d'agir et les initiatives citoyennes des enfants et des jeunes
- Installer des espaces d'expérimentation numérique et d'innovation sociale (Fablab, tiers-lieux, etc.)
- Densifier les expériences de mobilités nationales et internationales



### Culture et arts

- Proposer une offre de pratique culturelle et artistique diversifiée sous forme de parcours (théâtre, musique, cinéma, patrimoine, culture numérique, scientifique...)
- Développer le goût de la lecture, de l'écriture et de l'expression sous toutes ses formes et à tous âges
- Promouvoir l'éducation aux images, aux médias et aux enjeux de société dès le plus jeune âge
- Faire de la culture et des arts un levier de découverte, d'inclusion et d'insertion professionnelle



### Parentalité/Petite enfance

- Soutenir les parents dans leur fonction éducative (notamment parents d'ados)
- Renforcer le pouvoir d'agir et les initiatives parentales individuelles et collectives
- Accentuer la co-éducation entre l'école, les parents et le quartier
- Amplifier l'accompagnement de la petite enfance en lien avec le soutien aux parents





## Un habitant des QPV constitue un ménage qui habite son logement, son quartier, sa ville

### Pourquoi agir ?

- **Les copropriétés dégradées et les logements indignes sont 5 à 10 fois plus présents** dans la métropole AMP que dans les autres métropoles françaises, avec 8500 copropriétés dégradées.
- **Une faible mobilité résidentielle** : 1 ménage sur 2 vit dans son logement depuis plus de 10 ans.
- **Une suroccupation des logements** : 19 % des résidences principales des quartiers prioritaires sont suroccupées contre 10 % sur le reste de la Métropole.
- **60 % des mineurs des quartiers prioritaires de la Métropole vivent dans un logement surpeuplé**, contre 33 % sur le reste du territoire.

### Vivre dans un QPV, c'est :

- Vivre dans des logements et des copropriétés plus exposés à l'indécence et suroccupés
- Être davantage exposé aux problématiques de précarité énergétique, subir davantage la hausse générale des prix liés au renchérissement de l'énergie
- Subir des nuisances liées à la mauvaise isolation phonique des logements ainsi qu'à la proximité d'infrastructures routières
- Être confronté à des pannes et dysfonctionnements réguliers dans les immeubles, handicapant les publics les plus fragiles et ne permettant pas de maintenir la chaîne de déplacement
- Avoir des espaces publics verts et récréatifs moins nombreux, moins qualitatifs et moins entretenus

### Et c'est aussi :

- Développer de l'entraide créant un sentiment d'appartenance et de solidarité
- Avoir un fort attachement à son quartier et à l'histoire et la mémoire de celui-ci
- Être expert de son quartier et être légitime pour participer et faire avec la puissance publique

## Les caps à suivre

**Pour habiter dans des villes et des quartiers où il fait bon vivre, il faut créer des territoires inclusifs, dynamiques et apaisés pour leurs habitants.**

### Des territoires ouverts où l'on peut circuler facilement

Cela implique de repenser la mobilité urbaine pour la rendre plus fluide, accessible et durable. Développer des réseaux de transport en commun efficaces, favoriser les modes de déplacement doux comme le vélo ou la marche, et réduire la dépendance à la voiture sont des éléments clés. Cela passe aussi par la mise en place d'infrastructures adaptées et l'aménagement de voies spécifiques pour les différents usagers.

### Vers une qualité de vie renouvelée dans son logement et son environnement immédiat

Il est crucial d'assurer que chaque logement offre confort, sécurité et accessibilité. La rénovation énergétique des bâtiments, la conception d'espaces verts intégrés et l'amélioration de l'isolation acoustique contribuent à cet objectif. Cela implique également de garantir des conditions de vie saines, en veillant à la qualité de l'air et à la réduction de la pollution.

### Un cadre de vie apaisé et des équipements de qualité

Créer des environnements urbains qui favorisent le bien-être nécessite des espaces publics accueillants et sécurisés, des équipements culturels, sportifs et éducatifs de proximité, et des services publics accessibles. Les parcs, jardins et autres espaces verts jouent un rôle essentiel dans la création d'un cadre de vie apaisé, tout comme le design urbain qui favorise la convivialité et la sécurité.

### Vers des quartiers animés où les services de base et les commerces de proximité sont accessibles à tous

L'objectif est de dynamiser la vie locale en soutenant les commerces de proximité, en facilitant l'accès à des services de qualité (santé, éducation, culture, loisirs) et en encourageant les initiatives communautaires. Cela passe par une planification urbaine qui place les besoins des résidents au cœur des projets de développement, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers.





# Les leviers d'actions

## pour mieux vivre dans les QPV



### Espaces publics

- Soutenir les projets de transition écologique dans les QPV (nature en ville / agriculture urbaine, etc.)
- Faire des espaces publics des lieux de socialisation et de mixité
- Révéler / valoriser les potentiels d'usage des espaces en friche
- Développer l'art dans l'espace public et la collaboration entre habitants et artistes



### Logement

- Favoriser l'accompagnement social des ménages les plus vulnérables dans leur logement et leur parcours résidentiel
- Soutenir les occupants du parc privé dégradé dans leurs droits et leurs devoirs
- Développer les actions de sensibilisation et de prévention à la précarité énergétique
- Sécuriser et favoriser les modes de connections solidaires à internet



### Accessibilité physique pour tous

- Améliorer la qualité d'usage dans la chaîne des déplacements des habitants (du logement à l'extérieur du quartier)
- Encourager les habitants à l'usage des mobilités actives par la réalisation d'aménagements adéquats et des actions de sensibilisation



### Gestion urbaine et sociale de proximité

- Renforcer les interventions de gestion dans les espaces publics
- Soutenir les initiatives dans le champ de l'économie circulaire pour la collecte et le réemploi des déchets
- Encourager des aménagements de sécurisation passive ou d'urbanisme tactique
- Soutenir des actions de prévention de la délinquance



### Equipements

- Améliorer le maillage associatif dans les quartiers
- Améliorer la visibilité et la qualité des équipements de proximité
- Développer des nouvelles formes d'équipements de proximité qui permettent une mixité d'usages (résidence d'artistes, numérique...)





## Un habitant des QPV, c'est un jeune ou un adulte qui doit travailler et entreprendre

### Pourquoi agir ?

- **35 % des actifs occupés dans les quartiers prioritaires** de la métropole effectuent une **profession dite de « première ligne »** (employés et ouvriers) contre 25 % sur le reste du territoire.
- **31 % des actifs occupés des quartiers prioritaires** de la métropole se rendent sur leur lieu de travail **en utilisant les transports en commun** contre 17 % sur le reste du territoire.
- **16%** des personnes ayant **au moins un Bac+2, se déclarent au chômage dans les quartiers prioritaires** contre 9 % sur le reste du territoire.

### Vivre dans un QPV, c'est :

- Être plus éloigné des zones d'emplois avec une desserte en transports en commun plus limitée
- Être davantage victime de discriminations à l'embauche et dans l'évolution professionnelle
- Être embauché avec des contrats de travail plus précaires et avec des heures de travail en décalé (notamment les femmes)
- Être plus exposé à divers freins sociaux et matériels à l'emploi : mobilité, modes de garde, formation, etc.
- Avoir plus de contraintes pour les nouvelles formes du travail numérique (accès internet, disponibilité du matériel informatique, place dans le domicile pour un bureau)

### Et c'est aussi :

- S'inscrire dans des réseaux locaux qui peuvent permettre aux habitants de tisser des liens de proximité et de valoriser les compétences et les potentiels
- Expérimenter l'entrepreneuriat et la création d'entreprises grâce à des dispositifs d'accompagnement et des conditions fiscales favorables
- Participer à des projets d'insertion sociale et professionnelle connectés au Service public de l'emploi et aux entreprises du territoire

## Les caps à suivre

**Pour bâtir une société où travailler et entreprendre est accessible à tous, il est impératif de mener des actions qui favorisent non seulement l'épanouissement professionnel, mais aussi l'inclusion et la dynamique économique de chaque territoire.**

### Pour l'ouverture du champ des possibles dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

Cela implique de développer une culture de l'apprentissage continu. Dans les dispositifs d'accompagnement, il est important de créer les conditions favorables à l'émergence de la curiosité, de la créativité, et de l'esprit d'initiative dès l'enfance, tout en assurant un accès élargi à diverses formations et expériences professionnelles à toutes les étapes de la vie. Cela permettrait d'adapter les parcours aux évolutions du marché du travail et de valoriser les carrières diversifiées.

### Pour un accompagnement à l'emploi et recrutement inclusif

Il est essentiel de promouvoir des méthodes d'accompagnement personnalisées qui prennent en compte les parcours et les besoins spécifiques de chaque individu. Les entreprises doivent être encouragées à adopter des pratiques de recrutement ouvertes et diversifiées, favorisant ainsi l'égalité des chances pour tous les candidats, quelle que soit leur origine, leur âge, leur genre, ou leur situation sociale.

### Vers un environnement social et matériel permettant d'accéder au travail sans frein,

L'objectif est de lever les freins à l'emploi comme par exemple les contraintes de mobilité, des inadéquations en termes de compétences ou de formation, ou encore les discriminations. Cela implique de mobiliser l'ensemble des solutions existantes auprès de l'ensemble des accompagnateurs à l'emploi engagés sur le territoire et de soutenir les démarches « d'aller vers ».

### Vers une dynamique économique des quartiers prioritaires connectée avec toutes les filières du territoire

De l'ESS à l'économie de marché, ce cap vise à stimuler l'activité économique dans les zones les moins investies en les reliant aux dynamiques économiques régionales et nationales. Il s'agit également de favoriser l'émergence de synergies entre les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les acteurs de l'économie de marché, afin de créer des emplois, d'encourager l'entrepreneuriat et de d'améliorer l'attractivité des quartiers.



## Les leviers d'actions

pour mieux travailler et entreprendre dans les QPV



### Activité économique et Economie sociale et solidaire (ESS)

- Expérimenter un "urbanisme favorable à l'emploi" (mobilisation de foncier, implication des habitants et des acteurs économiques)
- Renforcer l'écosystème d'accompagnement à l'émergence et la viabilité de l'ESS dans les QPV
- Connecter les QPV aux grandes filières économiques du territoire métropolitain
- Rapprocher les entreprises des structures d'insertion par l'activité économique



### Inclusion et lutte contre les discriminations

- Renforcer la formation du réseau des acteurs de l'emploi contre les discriminations
- Outiller les personnes concernées
- Engager les entreprises pour des recrutements plus inclusifs
- Communiquer sur l'enjeu d'égalité femmes/hommes



### Entrepreneuriat

- Développer et sécuriser les parcours d'entrepreneurs issus des QPV
- Soutenir les programmes innovants qui permettent d'élargir les réseaux et les marchés
- Repérer, informer et accompagner tous les potentiels entrepreneurs y compris les personnes déjà en emploi



### Accompagnement et levée des freins

- Mieux capter les publics avec des démarches « d'aller-vers » pour rompre avec l'isolement social et favoriser l'accès à l'emploi
- Amplifier les dynamiques collectives et partenariales
- Transformer les pratiques et les postures d'accompagnement



### Ouverture des possibles

- Développer la découverte des métiers et l'immersion des entreprises dès les stages de 3<sup>e</sup>
- Amplifier l'accès à l'apprentissage des jeunes des QPV
- Développer des outils de formation innovants dans les parcours d'insertion par l'activité économique
- Favoriser la rencontre demandeur/employeur
- Valoriser les compétences des habitants







## Un habitant d'un QPV, c'est un citoyen qui aspire à accéder aux services publics et à ses droits et à s'émanciper dans des démarches collectives

### Pourquoi agir ?

- **37 % des habitants des QPV ont un sentiment de non-maîtrise des démarches administratives en ligne** contre 24 % en moyenne sur tout le territoire.
- **42% des assurés sociaux sont couverts par la Complémentaire santé solidaire** dans les QPV de la métropole en 2021 (Cnam 2021).
- **En moyenne, à qualité comparable, les candidatures dont l'identité suggère une origine maghrébine ont 31,5 % de chances de moins d'être contactées** par les recruteurs que celles portant un prénom et nom d'origine française. (Analyse DARES Novembre 2021)

### Vivre dans un QPV, c'est :

- Avoir un accès plus limité ou moins qualitatif que le reste de la population aux services publics du quotidien, à l'éducation, la culture, la santé, etc.
- Devoir effectuer des démarches multiples et particulièrement complexes alors même que l'on a inégalement accès aux services publics (manque d'équipement informatique, non-maîtrise de la langue et du langage administratif)
- Être particulièrement exposé à des discriminations multiples et au non-recours aux droits
- Avoir des difficultés à faire reconnaître l'expertise des habitants pour influencer les décisions qui les concernent

### Et c'est aussi :

- Participer à des réseaux d'entraide et de solidarité importants pour agir collectivement face aux problématiques
- Avoir accès à un maillage territorial dense, mais encore en construction, de structures de médiation numérique de proximité
- Pouvoir être accompagné par des acteurs associatifs organisés dans ses démarches administratives, citoyennes, juridiques, etc.

## Les caps à suivre

**Pour assurer à chacun la possibilité d'accéder à ses droits et de s'émanciper, il faut promouvoir une société plus équitable et inclusive, où chaque individu a la capacité de participer activement à la vie civique et à l'évolution de son environnement.**

### Egalité des droits effective et concrète entre tous les citoyens

Cet objectif nécessite de combattre les discriminations sous toutes leurs formes et de garantir une application uniforme des droits pour tous. Cela implique le repérage et l'action sur les mécanismes et processus discriminatoires, la formation des acteurs, ainsi que la promotion d'une culture de l'égalité.

### Des services publics simples et accessibles permettant l'accès aux droits de tout un chacun

Il est essentiel de simplifier les démarches administratives et de rendre les services publics plus accessibles, notamment par le biais de la digitalisation et de points d'accès physiques en proximité. La formation des agents publics à une approche plus inclusive et la mise en place de dispositifs d'accompagnement personnalisé peuvent également contribuer à faciliter l'accès aux droits pour tous.

### Vers une émancipation par le pouvoir d'agir individuel et collectif

Encourager l'autonomie des individus et leur capacité à agir pour eux-mêmes et leur communauté est fondamental. Cela passe par la culture, le soutien à la citoyenneté et à l'engagement associatif.

### La valorisation des initiatives collectives et citoyennes

Reconnaître et soutenir les actions menées par les collectifs et les associations permet de dynamiser la participation citoyenne et de renforcer le tissu social. Les politiques publiques doivent encourager ces initiatives par un soutien financier, logistique et par la mise en place de cadres de coopération entre les acteurs institutionnels et les porteurs de projets citoyens.



## Les leviers d'actions

### pour mieux accéder à ses droits



#### L'accès aux services publics, aux droits sociaux et juridiques

- Renforcer des accueils spécifiques (droit des étrangers, permanences juridiques)
- Maintenir les lieux physiques d'accompagnement des habitants vers leurs droits au cœur des quartiers
- Cartographier et coordonner les acteurs locaux dans le cadre des projets de quartier
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs spécialisés et acteurs de proximité



#### Faciliter l'autonomie des publics

- Participer à lever les freins préalables (mobilité, modes de garde...)
- Développer les ateliers sociolinguistiques
- Développer des ateliers collectifs d'information et de maîtrise des outils informatiques
- Repérer et adapter les canaux de communication aux publics
- Développer les démarches d'aller vers



#### L'inclusion numérique

- Soutenir l'équipement, la connexion des foyers
- Favoriser le maillage territorial des espaces et acteurs du numérique ainsi que la coordination et l'échange de pratiques
- Accompagner les habitants et les professionnels aux différents usages du numérique
- Prévoir la formation des médiateurs numériques



#### La lutte contre les discriminations

- Assurer la présence en proximité de permanences juridiques et d'accompagnement des victimes
- Renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes de toutes formes de discriminations
- Faire connaître les différents centres d'information, d'accueil et d'accompagnement contre les discriminations



## Les leviers d'actions pour mieux s'émanciper



### La relation aux habitants et l'accompagnement des dynamiques collectives...

- Reconnaître l'expertise d'usage des habitants et des collectifs
- Appuyer et accompagner les initiatives collectives sans les orienter
- Soutenir les dynamiques de transmission (culturelles, mémorielles, citoyennes)
- Co-élaborer les projets avec les habitants (charte citoyenne...)



### ... au service de la participation citoyenne et démocratique

- Assurer la représentation et l'implication des habitants et de la société civile dans la gouvernance du contrat de ville
- Développer un dispositif d'animation du débat public pour accompagner l'action publique



### La promotion de l'égalité

- Développer une approche professionnelle non discriminatoire (formation, outils)
- Sensibiliser les acteurs autour des préjugés, des stéréotypes, pour lutter contre le racisme, le sexisme, la LGBTphobie et contre toutes formes de discriminations
- Outiller les personnes concernées



### La culture comme outil d'émancipation

- Travailler à une meilleure accessibilité à la culture en réduisant les freins (psycho-sociaux et liés à la mobilité, la tarification...)
- Permettre la découverte d'actions culturelles et artistiques de qualité hors QPV favorisant la mixité sociale par un accompagnement individuel et collectif.
- Développer et valoriser les pratiques artistiques et culturelles de qualité de proximité dans le respect des droits culturels







## Un habitant des QPV, c'est une personne qui cherche à préserver sa santé et sa qualité de vie.

### Pourquoi agir ?

- **Les médecins généralistes et les spécialistes sont respectivement 3,2 fois et 3,4 fois moins nombreux** dans les QPV.
- **Les habitants des QPV se déclarent moins souvent en très bonne ou bonne santé** (50% contre 69% sur les autres unités urbaines). Ils déclarent plus fréquemment souffrir de diabète (+7%/à la moyenne nationale), d'asthme (+6%), de dépression (+4%) et d'hypertension artérielle (+3%).
- **40% des habitants déclarent renoncer aux soins pour des raisons financières**, contre 26% dans les autres unités urbaines. 11% de la population n'est couverte par aucune mutuelle (contre 5% hors QPV).

### Vivre dans un QPV, c'est :

- Être exposé à un environnement plus dégradé (logement, cadre de vie, nuisances sonores, pollution de l'air, etc.) qui peut contribuer au développement de nombreuses maladies, à la souffrance psychique et aux troubles de santé mentale
- Avoir une offre d'équipements santé plus limitée
- Avoir un recours aux soins plus tardif et un renoncement plus fréquent
- Être davantage impacté par les maladies chroniques (diabète, obésité, cardio-vasculaires, etc.) en lien avec les modes de vie (alimentation, sédentarité, tabac, alcool...)

### Et c'est aussi :

- Avoir accès à des centres et de maisons pluriprofessionnelles de santé, encore en développement, avec un volet prévention et des médiateurs santé
- Bénéficier de politiques territoriales de santé qui priorisent et font converger leurs efforts au bénéfice des habitants des quartiers
- Pouvoir être accompagné dans le cadre de dispositifs de maillage allant vers les personnes les plus isolées pour favoriser leur accès aux droits et à une prise en charge adaptée (médiation santé)

## Les caps à suivre

**Pour promouvoir une meilleure santé et qualité de vie, il est essentiel de se centrer sur l'accès aux soins, l'amélioration de la santé individuelle et collective, la préservation de l'environnement, ainsi que la réduction des comportements à risque.**

### Vers un accès facilité à l'offre de santé pour tous les habitants des QPV

L'objectif est de garantir que chaque individu, quelle que soit sa situation géographique ou socio-économique, ait un accès équitable aux services de santé. Cela implique de renforcer les infrastructures sanitaires dans les QPV, de développer des programmes de santé locaux, et de faciliter la liaison entre les services sociaux et de santé pour une prise en charge globale.

### Vers un accès facilité à la prévention

Cela passe par des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour la santé (santé nutritionnelle, sensibilisation à l'activité physique, hygiène buccodentaire, développement des compétences psychosociales...).

### Vers un cadre de vie mieux préservé

La qualité de l'environnement dans lequel nous vivons joue un rôle prépondérant sur notre santé. Ainsi, la valorisation des espaces propices à l'activité physique adaptée, aux aménagements favorables à la santé, ou encore le développement de programmes d'éducation à l'environnement, sont essentiels pour préserver le bien-être de chacun. Il s'agit aussi de veiller à la qualité de l'habitat et de promouvoir des conditions de vie saines.



## Les leviers d'actions

pour mieux préserver sa santé et sa qualité de vie dans les QPV



### Santé mentale

- Promouvoir la santé mentale notamment auprès des jeunes et des adolescents (compétences psychosociales, etc.)
- Développer les réponses permettant de lutter contre la souffrance psychique des habitants
- Aller vers et coordonner les parcours de soin des plus isolés



### Maladies chroniques liées aux modes de vie

- Lutter contre la sédentarité, l'inactivité physique et les mauvaises habitudes alimentaires
- Développer des dynamiques de prévention et de prise en charge de l'obésité infantile
- Promouvoir des dispositifs d'activités physiques adaptées, les actions d'éducation nutritionnelle et l'éducation thérapeutique du patient



### Santé des enfants et des jeunes

- Soutenir la fonction parentale
- Favoriser la prévention précoce
- Améliorer la prévention des troubles de l'apprentissage (langagiers, sensoriels, psychomoteurs, comportementaux)
- Développer des actions d'éducation à la santé (alimentation et activité physique, écrans, sommeil, hygiène bucco-dentaire)
- Favoriser le développement des compétences psycho-sociales



## Les leviers d'actions

pour mieux préserver sa santé et sa qualité de vie dans les QPV



### Conduites à Risques

- Prévenir les conduites sexuelles à risque
- Prévenir les consommations de substances psychoactives
- Favoriser une approche par la réduction des risques
- Informer sur les structures d'accompagnement existantes



### Environnement

- Développer les programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Promouvoir des aménagements adaptés à travers des démarches d'urbanisme favorable à la santé, et d'évaluation d'impact en santé (Par exemple des équipements incitatifs à la pratique du sport et aux déplacements actifs, l'accès à des espaces verts...)



### Accès à la prévention et aux soins

- Informer, sensibiliser et accompagner les habitants sur l'accessibilité aux soins et l'offre existante
- Accompagner le développement de l'offre de soin (Maisons de santé pluriprofessionnelles, téléconsultation et médiation numérique...)
- Soutenir le développement de la médiation en santé
- Améliorer l'accès au dépistage et à la vaccination







Introduction

Les 10 grands défis

Les 5 orientations de cohésion sociale

# Les outils au service de l'action dans les quartiers prioritaires

La gouvernance du Contrat de ville et son évaluation

1.

2.

3.

4.

5.



# Les outils et l'agenda

## du Contrat de ville métropolitain

Les 5 grandes orientations de cohésion sociale posées par le Contrat de ville métropolitain et l'approche transversale qu'il se propose de porter afin de sortir du traitement en silo des politiques publiques sectorielles appellent des réponses politiques, des moyens et des outils nouveaux d'animation territoriale.

En ce sens, le Comité Interministériel des Villes (CIV) d'octobre 2023 et la circulaire d'août 2023 ont insisté sur la nécessité de produire des réponses aux enjeux locaux en s'appuyant sur différents outils et dispositifs.

Enfin, le CIV a indiqué qu'une articulation renforcée devra être assurée entre les moyens mobilisés dans le Contrat de ville et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois de l'Etat et des collectivités territoriales.

C'est dans la droite lignée de ces recommandations que le Contrat de ville métropolitain propose de renouveler la mise en œuvre et l'animation territoriale des projets de quartier autour de **5 grands principes d'intervention** qui constitueront une **boîte à outils** à la disposition des territoires communaux.

### Ces outils viseront à :

1. Simplifier les démarches administratives des porteurs de projet
2. Diversifier les modalités de financement des projets
3. Soutenir les plus petites structures associatives notamment par l'appui aux bénévoles et aux professionnels
4. Favoriser la participation de tous les habitants et l'implication de la société civile dans toutes ses composantes
5. Développer des coopérations avec les politiques publiques sectorielles



## Une boîte à outils pour renouveler l'animation territoriale

IV.1

### LA SIMPLIFICATION

DES DÉMARCHES  
pour les porteurs  
de projets



- Mettre en place un guichet et un dossier unique pour toutes les institutions pour l'appel à projets du Contrat de ville
- Allouer des financements pluriannuels
- Sécuriser la trésorerie des associations
- Mutualiser du matériel et des ressources en régie à disposition des associations

Différents  
modes de

### FINANCEMENTS



- Proposer plusieurs types de programmes de subventions autour de l'appel à projets (appel à solutions, appel à manifestation d'intérêt, hackaton, etc.)
- Mettre en place un fonds de soutien à des initiatives locales associatives facilement mobilisable
- Augmenter les subventions d'investissement
- Mobiliser des financements de l'Etat pour des subventions en fonctionnement pour les petites associations
- Développer des réponses par la commande publique
- Orienter vers d'autres sources de financement (Fonds européens, mécénat...)



### UN SOUTIEN

aux Bénévoles  
et aux professionnels

- Soutenir les acteurs des territoires par la mobilisation de prestataires et consultants spécialisés
- Favoriser les échanges formatifs entre acteurs au niveau métropolitain, national et international (voyages apprenants...)
- Construire des programmes de formation collectifs adaptés aux besoins et aux demandes des acteurs
- Accompagner les associations nouvelles et/ou en difficulté vers des formations visant à consolider leur gestion administrative et financière



### la PARTICIPATION

de tous les  
habitants

- Proposer des modes de collaboration et de participation innovants dans la gouvernance du Contrat de ville
- Développer et soutenir des outils permettant l'implication citoyenne de proximité (table de quartiers...)
- Étendre les budgets participatifs et les fonds de participation des habitants

De nouvelles

### COOPERATIONS

ET PARTENARIATS



- Créer des espaces d'entraide et de collaboration entre tous les acteurs du territoire autour des projets de quartier
- Formaliser un nouveau mode de collaboration entre associations du quotidien et de proximité (généralistes) et opérateurs spécialisés
- Favoriser la collaboration entre acteurs en encourageant les consortiums

# Un « Agenda annuel »

## du Contrat de ville

Les 5 principes d'intervention de la « boîte à outils » constituent un socle commun pour la mise en œuvre de la stratégie de cohésion sociale des signataires et des partenaires.

Mais le Contrat de ville s'inscrit sur une période longue qui court jusqu'à 2030 et **il se doit de tenir compte de l'évolution des réalités sociales des territoires**, des politiques publiques ou bien des initiatives privées s'il faut faire converger les dynamiques et les moyens financiers.

Cette articulation entre les stratégies publiques et privées en faveur des QPV sera travaillée chaque année dans le cadre de la définition de l'agenda annuel du Contrat de ville métropolitain. Celui-ci pourra être discuté et validé dans le cadre du nouveau schéma de gouvernance présenté.

La mobilisation, le développement et l'évaluation des différents outils se fera ainsi tout au long de la vie du Contrat de ville métropolitain afin d'offrir un cadre évolutif et souple aux signataires.





# Les projets de coopération

## du Contrat de ville

Le Contrat de ville métropolitain doit être **un outil méthodologique, évolutif et opérationnel au service des conventions communales et des projets de quartier.**

Afin de **mobiliser concrètement le droit commun** sur les QPV, le Contrat de ville métropolitain développera des dynamiques collaboratives avec les différents partenaires qui portent des politiques publiques ou des dispositifs. Cela prendra la forme de **projets métropolitains de coopération.**

### Un projet de coopération, c'est un outil pour :

1. Appuyer les politiques publiques de droit commun sur les enjeux des QPV
2. Avoir un Contrat de ville évolutif qui s'adapte d'avantage aux transformations des territoires et aux politiques publiques
3. Effectuer une meilleure évaluation des actions du Contrat de ville et des politiques publiques sectorielles en faveur des QPV



# Les projets de coopération

## du Contrat de ville

### Avec quelle méthode ?

Des projets métropolitains de coopération co-construits avec au moins un acteur porteur d'une politique publique

Des projets de coopération évolutifs qui auront vocation à être suivis et réactualisés dans le cadre d'une démarche commune avec les partenaires en charge des différentes politiques publiques sectorielles

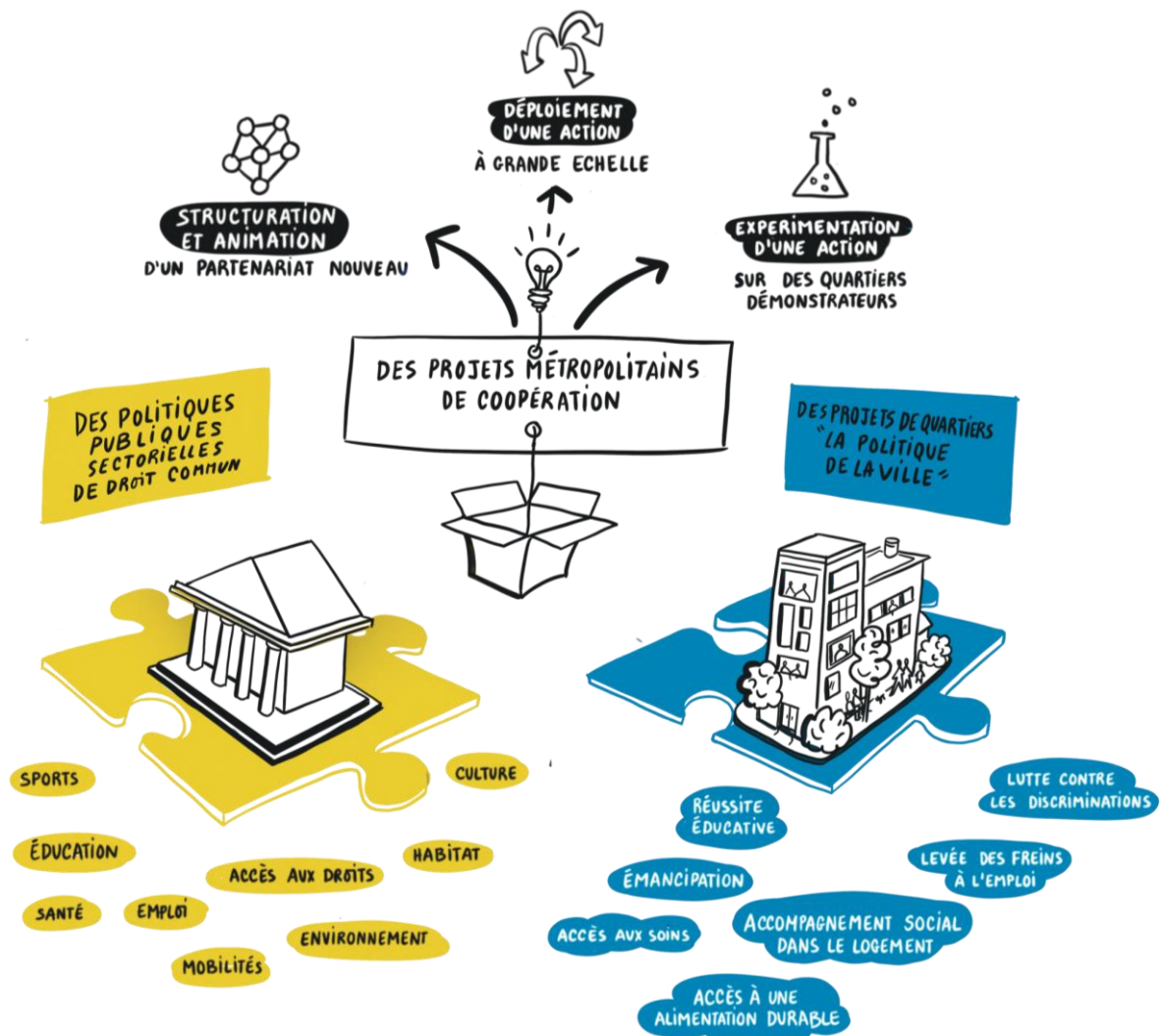
Une gouvernance dédiée (ingénierie dédiée, tenue d'assises annuelles) pour la priorisation, le suivi et la réactualisation des enjeux et objectifs

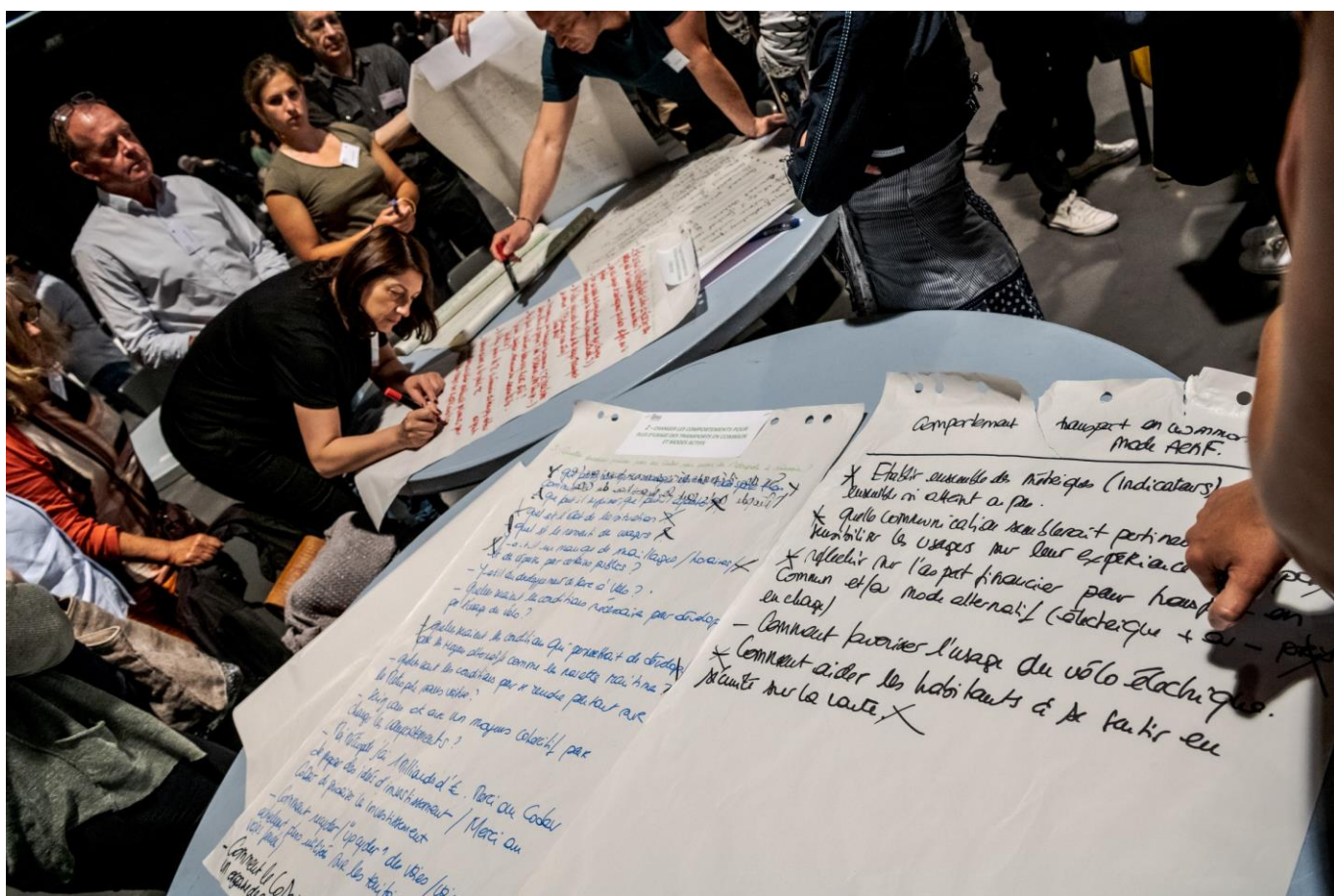
### Quels types de projets de coopération possibles ?

Structuration et animation d'un réseau institutionnel / société civile destiné à définir une stratégie partenariale et/ou à produire des solutions, à mobiliser des financements, etc.

Déploiement à grande échelle d'une action de droit commun ou d'un dispositif spécifique sur plusieurs QPV

Expérimentation d'une action sur des sites pilotes pour un éventuel essaimage à moyen/long terme sur l'ensemble des territoires







Introduction

Les 10 grands défis

Les 5 orientations de cohésion sociale

Les outils au service de l'action dans les quartiers prioritaires

1.  
|  
2.  
|  
3.  
|  
4.  
|

# La gouvernance du Contrat de ville et son évaluation

5.



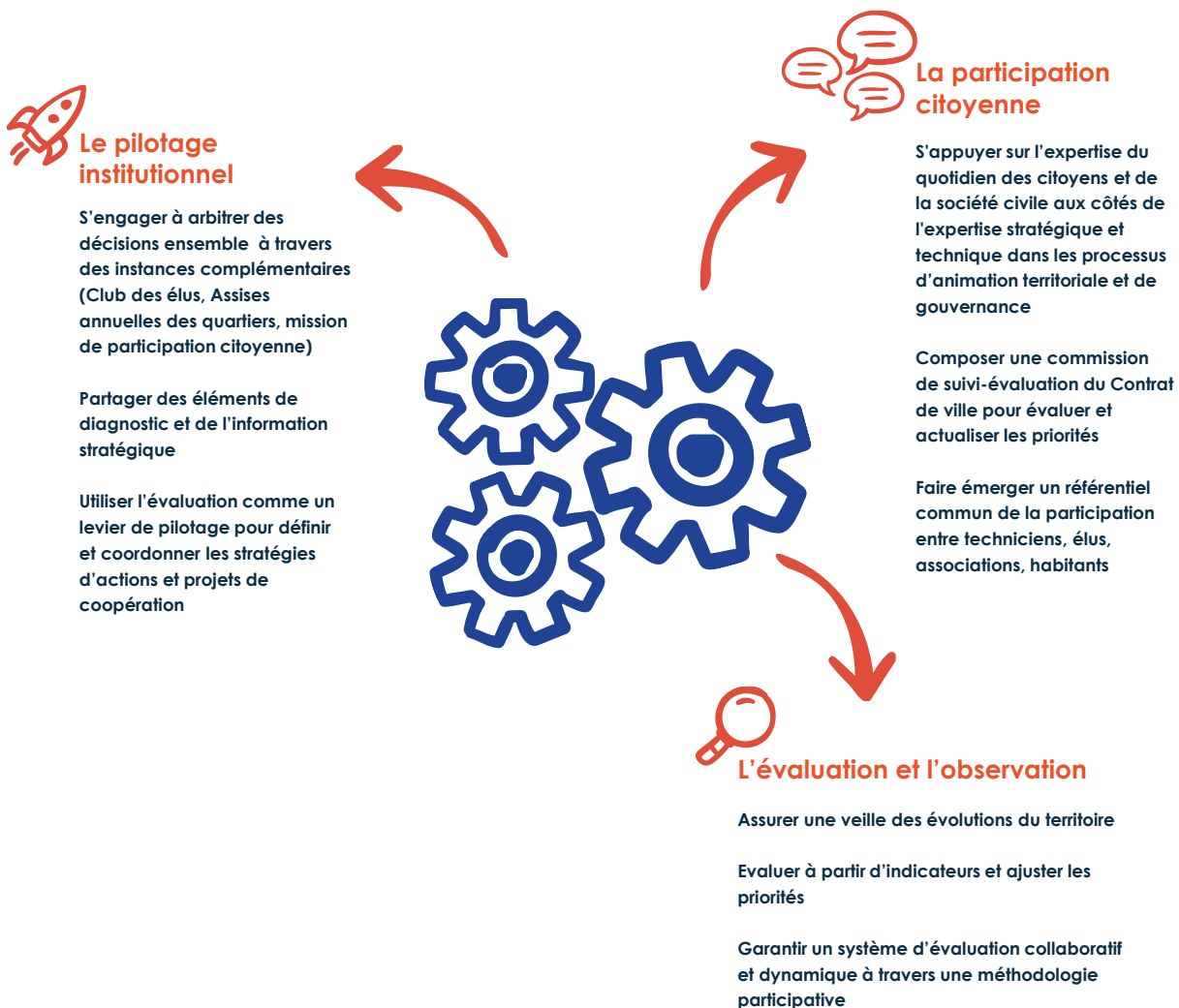
# Les enjeux de la gouvernance

## Le Contrat de ville est co-piloté à l'échelle métropolitaine et à l'échelle communale.

Il s'appuie sur des synergies entre les partenaires institutionnels, associatifs et citoyens. La capacité à renforcer l'engagement de toutes les parties prenantes, les dynamiques de coopération et la diversification des formes de participation citoyenne constituent ainsi des enjeux majeurs.

A travers les 5 grandes orientations, la palette d'outils d'animation territoriale et les projets de coopération pour mobiliser concrètement le droit commun dans les QPV, le Contrat de ville métropolitain insuffle et porte **une dynamique de projets et d'actions transversales**, visant à atteindre **des objectifs fixés collectivement** pour *in fine* améliorer la qualité de vie des habitants des QPV.

Parce que le Contrat de ville est par essence un projet collectif, **son pilotage et son évaluation doivent être collaboratifs et ouverts** à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et citoyens impliqués.





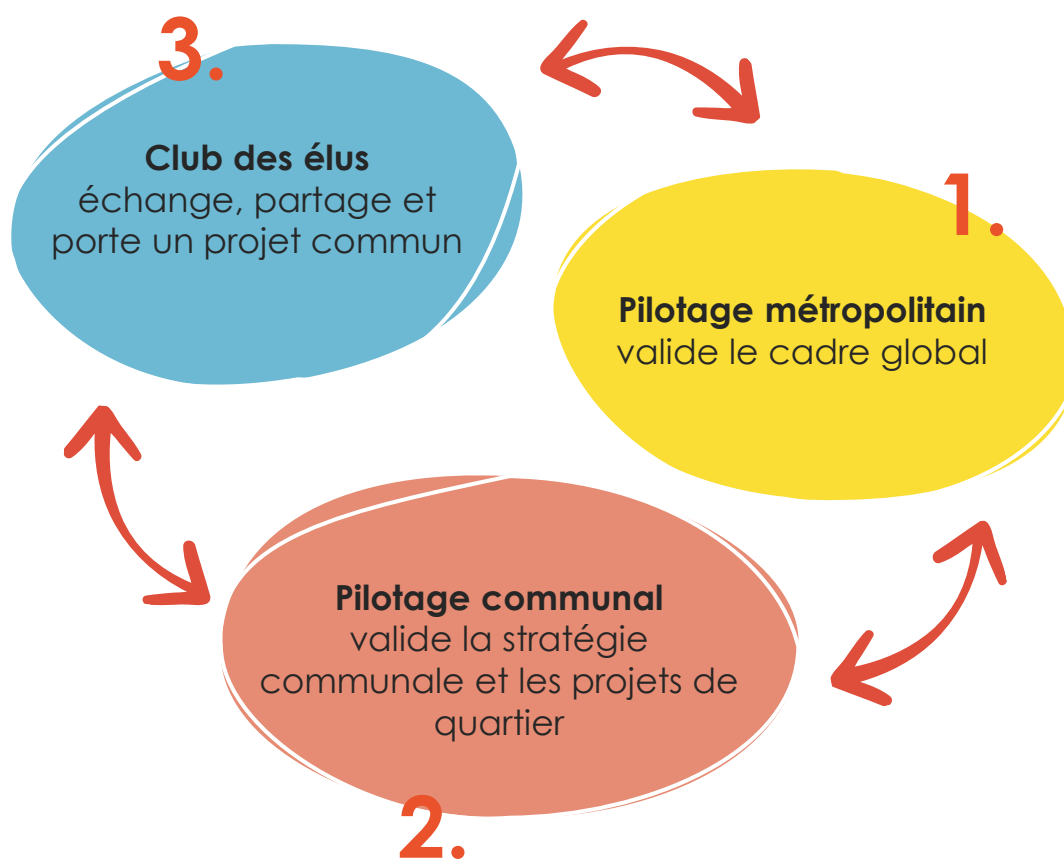
## Le modèle et le calendrier de la gouvernance

Dès le lancement de la construction métropolitaine du Contrat de ville, l'Etat et les collectivités territoriales ont validé le principe de la structuration de la gouvernance autour de trois espaces qui sont des instances de pilotage stratégique pour orienter et valider les actions de la politique de la ville avec :

**Un pilotage métropolitain** pour définir le cadre général,

**Un pilotage communal** pour préciser les orientations et priorités pour les territoires communaux et les quartiers,

**Un club des élus** pour l'échange et le partage entre les maires des communes signataires



L'articulation entre ces trois espaces de gouvernance entend répondre à une triple exigence : placer les maires au cœur de l'élaboration et du suivi du Contrat de ville; inscrire la participation des habitants à la gouvernance de manière opérationnelle et constructive; réunir l'ensemble des partenaires de la contractualisation afin d'assurer la cohérence des interventions de manière concertée.

En ce sens le modèle s'inscrit pleinement dans les préconisations issues de l'Instruction ministérielle du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

## Le pilotage métropolitain

**La Métropole Aix-Marseille-Provence, au regard de sa compétence en matière de politique de la ville et conformément à l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, assure le pilotage du Contrat de ville. A ce titre, la Métropole exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnatrice des actions portées par les signataires du Contrat et y associe les maires des communes concernées.**

### Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du Contrat de ville agit comme [un organe de coordination, de suivi, de décision et d'évaluation](#). Il est composé des signataires du Contrat et se réunit une fois par an. Son rôle est notamment de valider les projets métropolitains de coopération qui évolueront tout au long de la durée du Contrat.

### Les Assises métropolitaines des quartiers prioritaires

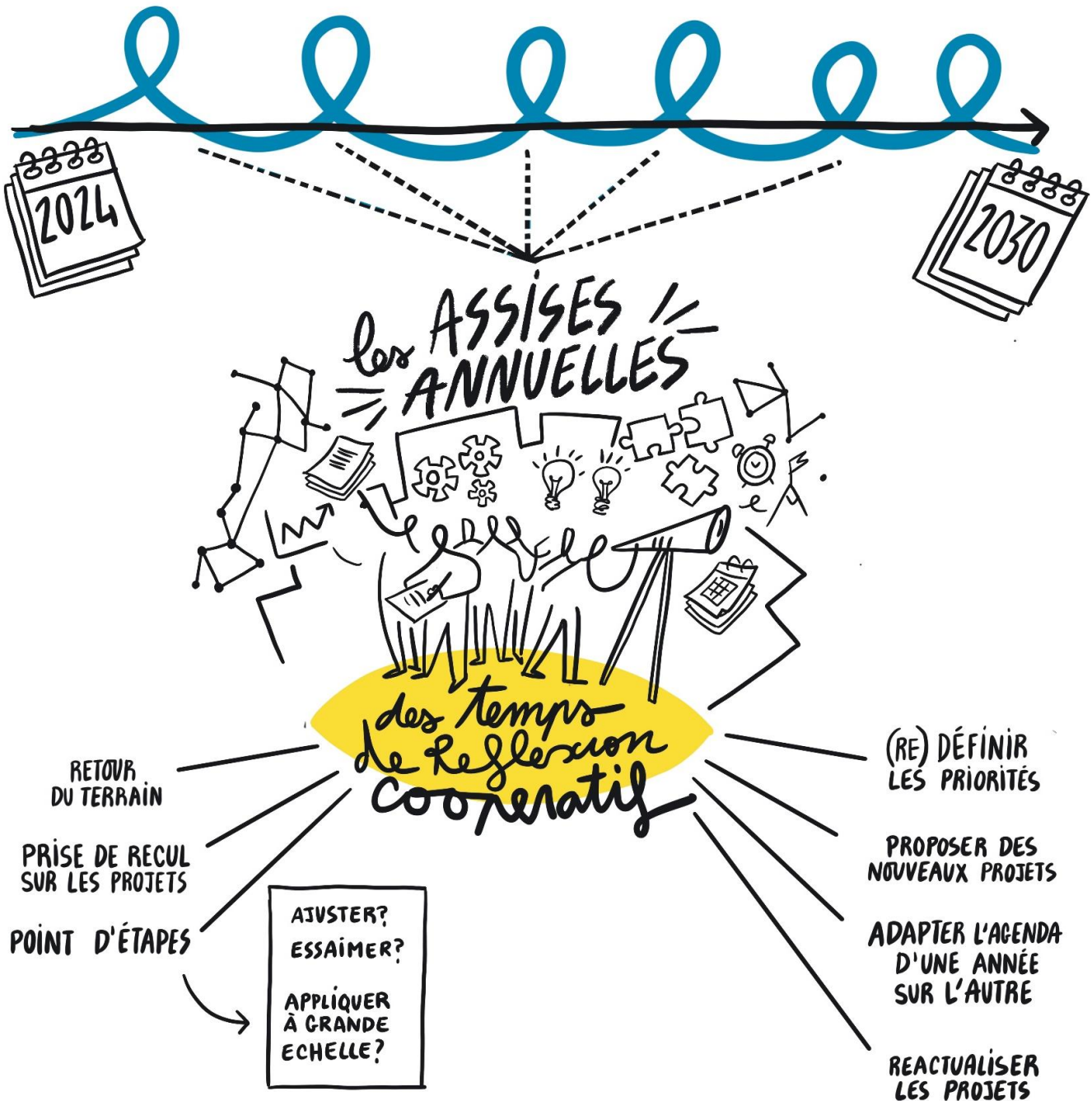
L'une des propositions phares pour animer et renouveler le modèle de gouvernance du Contrat de ville métropolitain est [la création d'Assises métropolitaines des quartiers prioritaires](#).

Temps fort annuel du Contrat, les Assises se tiennent sur deux à trois journées, sur les différents territoires. Elles mobilisent les techniciens, les élus, ainsi que l'écosystème associatif de la Politique de la ville et les habitants.

[Véritable démarche participative](#), les Assises sont la pierre angulaire de la gouvernance du Contrat métropolitain. Chaque année :

- Elles permettent de [dresser un bilan dans une démarche d'évaluation continue et de valoriser les actions réalisées](#) à l'échelle métropolitaine et communale sur les différents QPV
- Elles permettent [d'identifier les projets et les axes prioritaires](#) pour l'année à venir, afin de renouveler, pérenniser, développer les projets métropolitains de coopération au service des territoires
- Elles sont l'occasion de [créer des espaces de débats et de rencontres avec des partenaires nationaux et d'autres territoires métropolitains](#) pour alimenter les travaux des territoires
- Elles se tiennent [sur les différents sites](#) selon les besoins et souhaits des communes et des partenaires signataires

# LES ASSISES ANNUELLES



**DES TEMPS DE RENCONTRES  
& DES ESPACES DE CONCERTATIONS**

## Le club des élus

Avec les Assises annuelles, le club des élus est l'un des deux nouveaux espaces du schéma de gouvernance du Contrat de ville métropolitain.

Animé par le Vice-président de la Métropole en charge du suivi du Contrat de ville, le club des élus réunit l'ensemble des maires des communes de la Métropole concernées par la Politique de la ville.

Le Club des élus est un espace collaboratif privilégié de partage d'informations issues des territoires et de coordination stratégique et politique. Il se réunit une à deux fois par an.

**Partie intégrante des gouvernances métropolitaine et communale** du Contrat, il permet de :

- Partager des informations pertinentes qui peuvent constituer une aide à la décision pour enrichir le travail des élus
- Identifier les problèmes communs qui appellent des solutions partagées
- Donner plus de poids aux territoires, par la force du collectif, dans les interactions avec les partenaires de droit commun



# Le pilotage communal et les projets de quartier

**Le Contrat de ville métropolitain affirme l'importance majeure de l'échelon communal dans la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour le déploiement de la politique de la ville, en phase avec les réalités quotidiennes des habitants et les acteurs locaux.**

## Le pilotage communal

Chacune des seize communes concernées par la politique de la ville est dotée de sa propre Convention communale. Ces seize conventions **font partie intégrante du Contrat de ville métropolitain** : elles sont construites en résonance avec celui-ci et s'inscrivent pleinement dans ses modalités d'intervention et de gouvernance.

**Chaque Convention communale constitue une feuille de route stratégique définie avec la commune au regard de ses spécificités et de ses priorités pour réduire durablement les fractures territoriales, sociales et économiques des territoires identifiés au titre de la géographie prioritaire et des poches de précarité. Elle a pour ambition de :**

- définir des modalités d'intervention et les conditions nécessaires pour permettre une animation territoriale renouvelée,
- préciser les moyens à mobiliser et à mettre en œuvre,
- offrir aux différents partenaires un cadre évolutif et facilement évaluable, adapté aux spécificités communales.

**Ainsi, en tant qu'outil de pilotage stratégique pour chaque commune, la Convention communale fixe également ses modalités de gouvernance à l'échelle de la ville, à travers la tenue d'instances spécifiques dédiées qui permettront :**

- de valider les programmes d'actions et l'appel à projets annuel,
- de suivre et évaluer les engagements des partenaires et les projets métropolitains de coopération,
- d'échanger sur des enjeux prégnants.

Ces modalités de pilotage spécifiques aux conventions communales s'inscrivent pleinement dans le modèle de gouvernance global du Contrat de ville métropolitain.

## Les projets de quartier

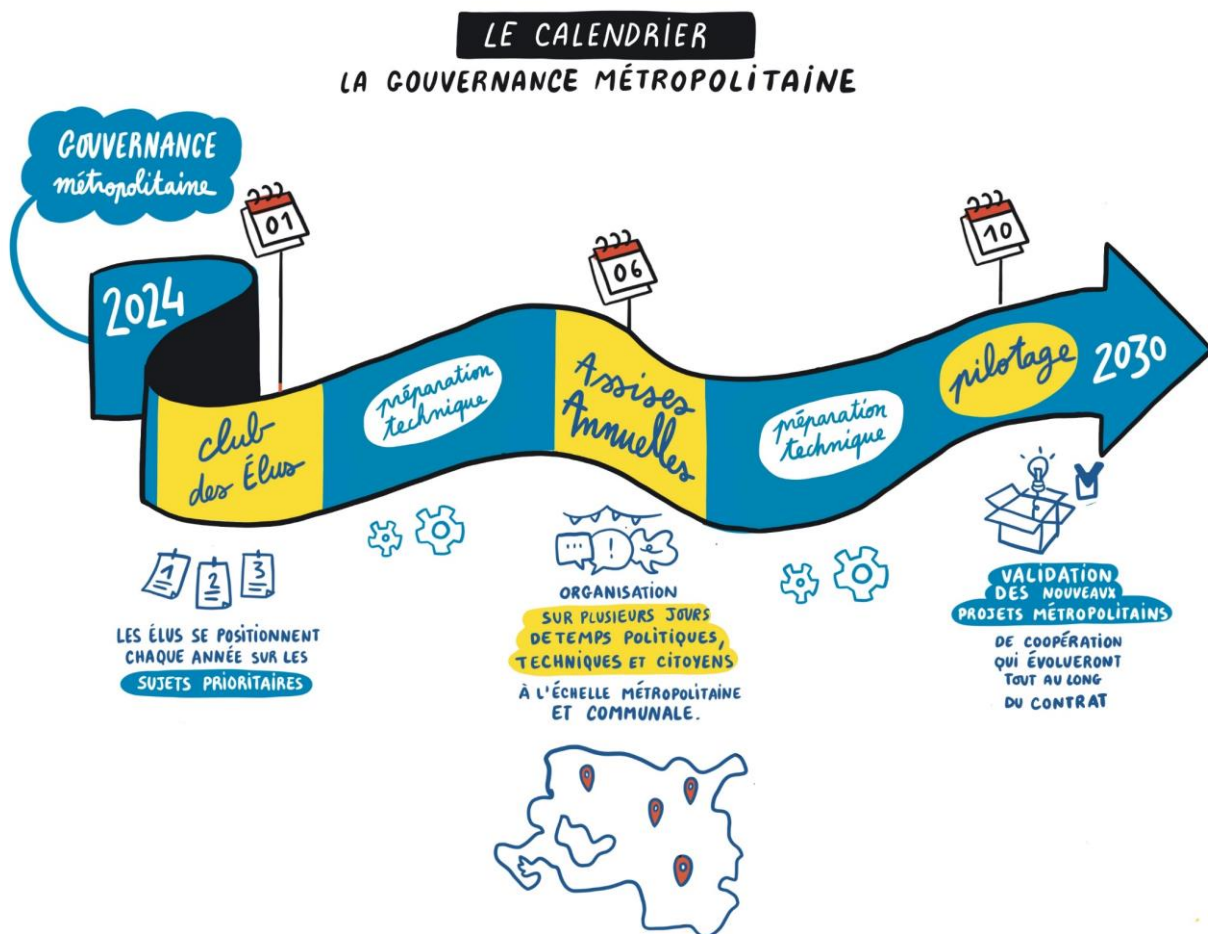
Des projets de quartier seront élaborés et annexés dans le courant de l'année 2024. Feuille de route opérationnelle sur les quartiers, ils devront mettre en synergie et en mouvement les écosystèmes partenariaux dans la durée. Les projets de quartier auront pour objectifs de créer les conditions nécessaires à une **meilleure coopération entre acteurs, autour d'un projet commun pragmatique** visant à impulser un changement positif et durable au sein des territoires. Ils chercheront à développer des réponses concrètes aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

**Les projets de quartier proposeront une feuille de route élaborée de manière participative avec les acteurs de la société civile et en concertation avec les habitants.**



# Le calendrier de la gouvernance métropolitaine

Le calendrier de la gouvernance se déclinera en plusieurs séquences tout au long de l'année afin de réunir les partenaires institutionnels et la société civile au pilotage, à l'animation et à l'évaluation des actions : Club des élus, Assises annuelles des quartiers prioritaires, Comité de pilotage métropolitain.



## La participation citoyenne à l'échelle métropolitaine

**Parce que les Assises annuelles seront un temps participatif majeur dans l'agenda de la gouvernance du Contrat de ville, elles prendront tout leur sens si l'implication de la société civile et l'animation du débat public sont assurées au fil de l'eau pendant toute la durée du Contrat.**

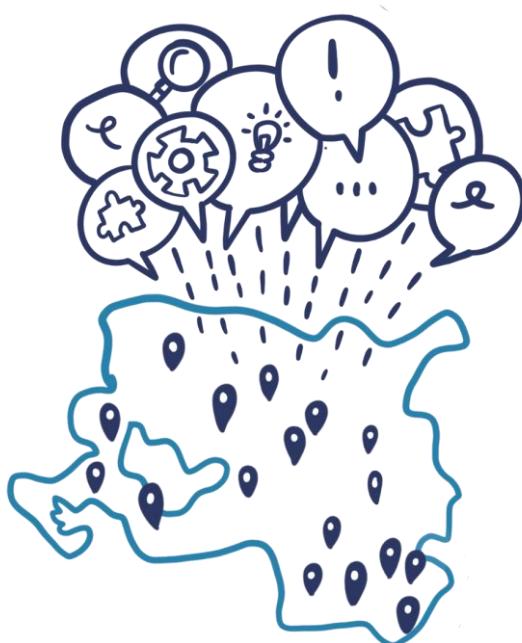
Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé ce principe.

La Métropole et l'Etat s'engagent à [définir un cadre formel garantissant la participation des habitants](#) durant toute la durée du contrat.

Les premières Assises annuelles, en 2024, lanceront l'expérimentation [d'une instance de démocratie participative métropolitaine](#), dédiée au Contrat de Ville et à son développement continu.

Le rôle de cet organe de concertation à l'échelle métropolitaine sera [articulé aux instances de pilotage](#) et à la démarche d'évaluation du Contrat.

Ses modalités d'organisation et de mobilisation seront [définies avec l'ensemble des parties prenantes](#) afin de garantir un référentiel commun, base d'une participation renouvelée et porteuse de sens.



## L'évaluation

**L'évaluation du Contrat de ville prévoit un socle de questions évaluatives et d'indicateurs ayant une portée commune. Au-delà de ce socle, d'autres questions pourront être formulées pour trouver des réponses dans un cadre plus circonscrit (sur certaines thématiques, dans un ou plusieurs QPV...).**

L'évaluation du Contrat de Ville portera sur les aspects relevant de sa capacité d'intervention, à savoir :

- **Les politiques publiques sectorielles** (dites de droit commun) qu'il aura pu mobiliser, notamment via les projets de coopération
- **Ses actions spécifiques** (les programmations annuelles mobilisant les crédits d'exception, notamment en termes de simplification administrative, d'amélioration des relations financeurs/financés, d'une meilleure connaissance des bénéficiaires et des effets des actions dans leur vie quotidienne)
- **Les modalités de sa gouvernance** notamment la manière dont sont pilotés et animés les projets de quartier, les conventions communales et le Contrat de ville métropolitain
- Au-delà de l'attention portée au Contrat de ville en tant que dispositif central de la Politique de la ville, l'évaluation concernera également :
- Les **évolutions contextuelles** des conditions de vie des habitants (QPV/différentes échelles de référence) **grâce à l'observation**
- **L'articulation** avec tous les dispositifs thématiques de la Politique de la ville et sa plus-value
- **La prise en compte du point de vue habitant**, considérée comme une modalité prégnante et pertinente dans le processus évaluatif à conduire

La démarche d'évaluation du Contrat de ville s'appuiera également sur l'animation de **l'Observatoire des quartiers prioritaires**, mis en place à l'initiative de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam) et l'Agence d'urbanisme Pays-d'Aix-Durance (Aupa).

### Les conventions communales et les projets de quartier

En complément, chaque ville pourra, si elle le souhaite, développer un système d'évaluation spécifique à son territoire afin de répondre à des enjeux évaluatifs particuliers.

Les projets de quartier auront également une place prégnante dans le processus global d'évaluation : ils pourront faire l'objet d'un zoom évaluatif sur un thème précis en fonction des enjeux.

# L'évaluation

L'évaluation du Contrat de ville se fonde sur plusieurs principes :

- ✓ **elle se fait au service de l'action** : en révélant sa mise en œuvre effective et l'impact des actions menées en vue de les améliorer,
- ✓ **elle contribue à la collaboration** : en mobilisant les acteurs et les partenaires intervenant aux différentes échelles territoriales concernées (quartiers, communes, métropole),
- ✓ **elle se conduit en continu** : en donnant du sens à l'implication partenariale et aux orientations stratégiques,
- ✓ **elle éclaire le pilotage** : en produisant une connaissance fine sur l'action réelle opérée dans le cadre du Contrat.

## Expérimenter une évaluation participative

Dans un contexte de coopération comme celui du Contrat de ville, la mise en œuvre d'un processus d'évaluation participatif apparaît essentiel.

Dès la signature du Contrat de ville, [une commission de construction et du suivi-évaluation](#) du Contrat de ville sera mise en place. Sa composition sera la plus large possible en termes de représentation (élus, techniciens des organisations signataires, société civile, associations, habitants des QPV). Celle-ci sera pensée en articulation avec la création concomitante d'un organe métropolitain de démocratie participative dédié au Contrat de ville, de manière à ne pas dédoubler les espaces ni diluer les rôles de chacun.

Le travail de cette commission se déploiera en [2 grandes étapes](#) :

- [L'organisation d'un cycle de qualification](#) en direction des membres de la commission pour une appréhension commune du sens de l'action, des méthodes évaluatives.
- [L'élaboration du protocole d'évaluation](#) par la commission : questionnement évaluatif et indicateurs, principes communs, méthodes, outils.

Cette commission sera [force de proposition](#) pour suivre et évaluer ce qui lui semble pertinent. Elle sera informée des diverses évaluations engagées aux différentes échelles territoriales. Ses productions pourront s'appuyer sur la consultation d'un plus grand nombre de personnes que sa propre composition, à travers des phases de collecte de données par exemple.

Enfin, elle [présentera des travaux évaluatifs](#) aboutis, leurs enseignements et les préconisations aux différentes instances de gouvernance du Contrat de ville notamment au moment des Assises annuelles. Elle aura un rôle de référent opérationnel au moment de l'évaluation intermédiaire et finale du Contrat de ville.

## Un socle d'indicateurs stratégiques pour l'évaluation des 5 grandes orientations du Contrat métropolitain

La Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains porte une nouvelle démarche en termes d'évaluation : « l'évaluation et l'impact des actions financées devront être analysés de manière quantitative mais également qualitative, ce qui pourra donner lieu à l'intégration de clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données des cosignataires des Contrats de villes. Ces données permettront plus généralement une analyse approfondie de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants. »

L'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024 vient garantir un caractère plus opérationnel au nouveau cadre contractuel, en demandant aux Préfets de départements et de régions que « des indicateurs de suivi précis devront être établis dès l'élaboration du contrat de ville, en s'assurant de la disponibilité des données aux échéances prévues. Vous prévoirez

un nombre limité d'indicateurs, correspondant à une réalité opérationnelle visible pour les habitants, par exemple en sélectionnant certains objets inscrits dans les politiques prioritaires du Gouvernement que vous déclinez localement ».

En cohérence, un socle minimal d'évaluation des grandes orientations du contrat métropolitain, composé d'indicateurs stratégiques de résultats pour chaque orientation, dotés de cibles précises, sera suivi sur la durée du contrat et analysé, a minima annuellement, dans le cadre de la gouvernance. Il pourra alimenter et être enrichi par les travaux de la Commission évaluation.

<b>Grandir et s'épanouir</b>	Taux de réussite au brevet pour les collèges inclus dans le périmètre d'une cité éducative
	Écart entre les taux de réussite au brevet des collèges en QPV et hors QPV
	Taux de réussite aux évaluations nationales
<b>Travailler et entreprendre</b>	Rapport entre le revenu fiscal moyen par unité de consommation des QPV et celui de leurs agglomérations
	Écart entre le taux de chômage en QPV et celui de leurs agglomérations
	Nombre de demandeurs d'emploi en QPV
	Création d'entreprises en QPV
<b>Habiter son logement, son quartier, sa ville</b>	Taux de reconstitution hors QPV des logements sociaux démolis dans le cadre du NPNRU
<b>Préserver sa santé et sa qualité de vie</b>	Création de nouvelles structures d'exercice coordonné maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé
	Couverture des QPV en professionnels de santé
	Taux de patients en ALD sans médecin traitant
<b>Accéder à ses droits et s'émanciper</b>	Taux de familles avec enfants de moins de trois ans bénéficiant d'un mode d'accueil formel soutenu par la branche Famille de la CAF (hors préscolarisation)
	Nombre de familles bénéficiant d'aides au départ en vacances gérées par Vacaf



